[nuclio1952-05-09fr-25C-01] « Pour un laboratoire européen de recherche nucléaire », (dépêche Agence France Presse) *Gazette de Lausanne*, 9 mai 1952.

(Afp.) — Les dispositions à prendre pour fonder un laboratoire international et organiser la collaboration des spécialistes de la recherche nucléaire en Europe ont été mises au point, au cours de la première session du conseil des représentants des États européens (parmi lesquels se trouve la Suisse) qui se tient à la maison de l'UNESCO, à Paris.

Le conseil a arrêté aussi le plan d'une conférence des physiciens nucléaires, qui se tiendra à Copenhague, du 3 au 21 juin. La conférence est organisée par deux lauréats du prix Nobel, MM. Niels Bohr et Werner Heisenberg.

Les principaux spécialistes de la physique nucléaire en Europe et aux États-Unis ont été invités à y participer.

[nuclio1952-11-22fr-25C-02] REVERDIN, Olivier. « Une interprétation erronée de la neutralité », *Journal de Genève*, 22 novembre 1952.

Au cours des récentes discussions provoquées par le projet d'installer à Genève le Laboratoire européen de physique nucléaire, un argument a été avancé qu'il convient d'examiner de près.

La neutralité, ont dit bien des gens, doit nous détourner des entreprises auxquelles ne collaborent que les pays occidentaux. Nous ne saurions en effet nous y associer sans prendre en quelque sorte parti pour un groupe de puissances, contre un autre.

Cet argument est à mon avis spécieux. Voici pourquoi.

La neutralité nous oblige à ne souscrire aucun engagement qui risque de nous entraîner dans un conflit armé contre une puissance qui ne nous aurait pas attaqués. La neutralité nous oblige en outre à observer dans notre politique extérieure une grande réserve, et à ne rien faire qui soit dirigé contre qui que ce soit.

En revanche, pour autant qu'il s'agisse d'entreprises pacifiques, nous devons nous sentir absolument libres de collaborer avec qui bon nous semble. Actuellement, à de rares exceptions près, il n'y a de collaboration possible qu'avec les pays de l'Ouest et avec ceux qui, en Asie ou ailleurs, cherchent comme nous à rester en dehors du conflit qui divise le monde.

L'Union soviétique, en effet, se refuse systématiquement à toute collaboration pacifique. En dehors des Nations Unies, arène politique où elle tient à marquer sa présence, et de quelques rares organisations techniques, elle s'abstient volontairement de prendre part à la vie internationale. D'échanges culturels avec elle, il ne saurait être question : elle ne connaît que la propagande à sens unique. Ses frontières sont fermées. Son territoire est inaccessible. Vingt expériences décevantes ont montré que même l'échange de publications scientifiques avec elle est impossible. Servilement, les pays communistes observent une politique identique.

Si la Suisse se faisait une règle de ne s'associer qu'aux entreprises de collaboration internationale auxquelles l'U.R.S.S., ses alliés et ses satellites participent aussi, elle s'isolerait complètement. Or elle n'en a pas le droit. Ses devoirs envers elle-même et envers les autres pays exigent au contraire qu'elle recherche la collaboration partout où le lui permet sa neutralité.

Les communistes nous disent : « En collaborant avec les pays de l'Europe occidentale, à l'O.E.C.E., à l'U.E.P. et ailleurs, vous trahissez les devoirs de la neutralité. »

Devons-nous nous laisser impressionner, et même paralyser par ces reproches ? En aucun cas. Pour peu que nous ayons bonne conscience, nous n'avons pas à nous émouvoir de critiques malveillantes, dont nous ne connaissons que trop le but.

Nous serions aussi sots et aussi coupables de ne pas entreprendre quelque chose, de crainte de déplaire aux Russes, que de l'entreprendre dans le seul dessein de plaire aux puissances « atlantiques ».

Il n'y a pour nous qu'une maxime valable : celle que nous dictent nos devoirs envers nous-mêmes et envers les pays dont nous partageons le destin.

Les efforts qui tendent à améliorer le niveau de vie des populations européennes en stimulant les échanges économiques, en facilitant la circulation des idées, des personnes, des biens et des moyens de paiement, méritent notre plein appui. Ils ne sont dirigés contre personne.

Il en va de même pour la collaboration scientifique, dont le Laboratoire de physique nucléaire doit être un des instruments.

Le conseiller fédéral Max Petitpierre a déclaré expressément mercredi devant la Commission des affaires étrangères du Conseil national que les recherches qui y seront faites ont un caractère purement scientifique, et n'ont rien à voir avec la production ni avec l'utilisation de l'énergie atomique.

Il s'agit donc manifestement d'une entreprise pacifique, qui, elle non plus, n'est dirigée contre personne. La publicité des découvertes nous en donne une garantie supplémentaire.

Il est certes déplorable qu'en ce domaine, comme en d'autres, la collaboration doive aujourd'hui se limiter aux pays européens qui échappent à la tutelle de Moscou. Demain, espérons-le, ce ne sera plus le cas. La porte reste ouverte aux pays de l'Est.

Tirer argument de cette malheureuse situation pour demander que la Suisse se tienne à l'écart, et se retire dans quelque tour d'ivoire, c'est interpréter abusivement les devoirs de la neutralité ; c'est introduire dans notre politique étrangère un principe qui la paralyserait.

[nuclio1953-06-01fr-25C-03] GANTER, Edmond. « Long débat sur l’institut de physique nucléaire », *Le Courrier*, 1er juin 1953.

Un interminable débat s'engage alors sur le préavis à donner à l'initiative communiste prohibant l'établissement de tout institut de physique nucléaire dans le canton de Genève. Dès la première heure du débat, chacun se rend compte que les communistes sont décidés à retarder dans la mesure du possible le vote, en se livrant à une constante obstruction. Les mêmes arguments sont repris sans fin.

Afin de clarifier un débat qui ne le fut guère, nous donnons ici les principales objections communistes, d'après le rapport de la minorité :

L'origine du projet est américaine. C'est le savant américain J. Rabi, prix Nobel, qui a lancé l'idée, en juin 1950, à la Conférence générale de l'UNESCO, d'unifier les recherches européennes dans le domaine de la physique nucléaire. Des conférences préliminaires ont eu lieu à Paris en décembre 1951, à Genève en février 1952 et des sessions du Conseil européen à Paris en mai 1952, à Copenhague en juin 1952, à Amsterdam en octobre 1952.

On assure que toutes les recherches seront publiques, mais comme des savants de différentes nationalités travailleront dans ce laboratoire, rien ne permet d'affirmer que cet engagement de publicité sera tenu, chaque savant pouvant parfaitement faire bénéficier son pays d'origine des découvertes avant que celles-ci soient devenues publiques.

On assure que les recherches seront essentiellement de nature pacifique et scientifique, excluant toute préparation à la guerre. Cependant, il va de soi que si les chercheurs découvrent un nouveau matériau fissile qui puisse remplacer l'uranium, cette découverte serait de nature à donner au pays qui en bénéficierait le premier (éventuellement par une indiscrétion de savant) une suprématie très nette d'une certaine durée.

Une découverte soi-disant pacifique peut être transformée très rapidement pour des applications militaires. C'est en quatre ans qu'après la découverte des savants atomistes a été construite la première bombe atomique.

Aucune comparaison n'est possible avec l'école de chimie ou de physique dont l'équipement extrêmement modeste ne peut être mis sur le même plan que l'équipement ultra-moderne du futur laboratoire.

Le problème se pose très sérieusement de savoir si la Suisse, étant donné sa politique de neutralité, peut hospitaliser un institut de cette espèce.

On assure avec insistance que des institutions internationales diverses ont exprimé la même inquiétude (en particulier des milieux du C.I.C.R.).

Du point de vue de la recherche médicale, l'institut en question ne présentera qu'un intérêt très minime puisqu'il ne possédera pas de pile atomique permettant de fabriquer des isotopes.

Aucune explication satisfaisante n'a été donnée à la commission sur la consommation d'énergie électrique, la provenance de cette énergie, la construction des conduites d'apport d'énergie ni les conditions d'utilisation de cette énergie.

Il n'a été donné à la commission aucune explication satisfaisante sur les eaux de refroidissement ; seront-elles pompées au Rhône, au lac, dans l'Allondon ou dans la nappe souterraine ? On ne le sait. Qui fera les frais d'installation ? On ne le sait pas davantage.

M. Vincent (com.) commente longuement ces diverses objections, après avoir accusé le Bureau d'avoir commis une irrégularité en omettant dans le titre du rapport de la minorité le mot « international ».  
« Ce sont seulement des instituts internationaux que nous refusons », dit-il.

Le président, à l'aide d'une feuille de l'initiative, n'a pas de peine à prouver que ce mot ne figure pas dans le titre officiel de cette dernière.

M. Revaclier (rad.) critique l'emplacement choisi, qui désorganisera les exploitations des agriculteurs contraints de céder du terrain. Pourquoi ce centre n'a-t-il pas été établi plus près de Verbois ?

« Il n'y a aucune commune mesure », déclare M. Dutoit (rad.), rapporteur de la majorité, « entre une usine destinée à fabriquer des bombes atomiques et l'institut projeté. Il importe de ne pas laisser circuler cette légende absurde. »

« Il n'y aura à Meyrin qu'une centaine de personnes occupées dans les laboratoires, alors que les usines atomiques des grandes puissances en mobilisent des milliers. La première usine militaire créée en Amérique occupe 1000 km² et non 30, comme prévu à Genève. »

« Dans la nouvelle usine, deux instruments d'expérimentation seront en fonction. Comment les savants appelés à les utiliser pourraient-ils cacher à leurs collègues leurs éventuelles découvertes ? C'est enfantin, M. Vincent ! »

« Il y a des gens qui utilisent les progrès de la science à des fins militaires, mais est-ce une raison pour arrêter toutes les études scientifiques ? »

On cherche à minimiser la portée médicale des recherches qui seront faites à Genève. Les plus grands spécialistes nous disent au contraire que ces recherches permettront de soulager, à l'aide de nouvelles méthodes, les maux de l'humanité.

Les motifs communistes sont essentiellement politiques. Ne nous laissons pas « bluffer » par de tels arguments.

« Ce laboratoire », dit M. Picot, conseiller d'État, « sera très utile à notre Institut de physique. Quel besoin l'OTAN aurait-il de ces machines, puisqu'il dispose aux États-Unis d'un équipement infiniment plus puissant ? »

« Cet institut n'a rien d'américain. Il sera créé par 11 nations européennes qui en assumeront les frais, sauf les terrains offerts par Genève. »

« Nous sommes au début du développement d'une science importante. Il importe qu'elle puisse se développer. Une expérience médicale étonnante a été faite récemment à l'hôpital de Genève, montrant l'utilité de ce genre de recherches pour sauver certains malades. »

« Ce que nous dénonçons comme un malheur, c'est ce "stop" que les communistes imposent à la science. »

M. Trüb (com.) aimerait avoir des précisions sur le prix des installations accessoires.

« Si l'on a choisi Genève », reprend M. Nicole (nicoléen), « c'est pour couvrir ce nouvel établissement du manteau de notre neutralité. C'est tout particulièrement dangereux en ces temps de tension internationale. »

M. Ducommun (com.) : « On laisse croire que les communistes sont ennemis de la science. C'est faux. » (Murmures.)

« Les écoles manquent pour les enfants, Picot, et vous allouez des crédits à une institution dont les découvertes pourront être utilisées sur le plan militaire. »

M. Picot, conseiller d'État :  
« Ne critiquez pas l'enseignement. Nous avons 150 instituteurs de plus qu'il y a quelques années ! Tant que les conventions ne sont pas signées, il n'est pas possible d'avancer des chiffres. »

« Ces Messieurs du Parti du Travail font de leur opposition une question de principe. Ils la maintiendraient même si l'institut ne coûtait pas un sou à Genève. »

« Ils ont la hantise américaine. L'U.R.S.S. gardait, après l'armistice, une armée de plusieurs millions d'hommes sous les drapeaux, alors que les États-Unis démobilisaient... » (Tumulte.)

« Nous sommes pour la paix. La science doit être un facteur de paix ! » (Applaudissements.)

M. Trüb : « M. Picot n'a pas répondu à mes questions ! »

(Des voix) : « Assez ! »

M. Trüb se fâche et crie… Il s'ingénie à prouver que tout n'est que scandales et insuffisances dans la République.  
On se demande pourquoi il ne transporte pas ses pénates en U.R.S.S. où, comme nul ne l'ignore, tout n'est qu'ordre, beauté, luxe, calme et volupté.

M. Poncet (n.d.) constate l'incohérence du débat et en demande la clôture.  
Cette clôture est acceptée.

M. Dafflon (com.), encore inscrit sur la liste des orateurs, annonce une très longue intervention. Les bancs nationaux se vident.

M. Trüb déclare au Bureau que le débat pourrait se prolonger jusqu'à 15 heures.

Il s'entend répondre : « Si vous voulez ! »

Mais les communistes se lassent et demandent par l'organe de M. de Felice (com.) que le débat soit repris au commencement de la séance de l'après-midi.

Les partis nationaux tiennent bon et cette proposition est refusée par 41 voix contre 24.

M. Nicole :  
« M. Picot, vous avez engagé Genève dans une triste aventure. »

M. Vincent reprend encore une fois tous les arguments déjà développés.

« La Russie pourrait faire partie du nouvel institut », remarque M. Deonna (n.d.). « Pourquoi ne donne-t-elle pas son adhésion ? »

M. Vincent :  
« Là n'est pas la question. La neutralité suisse n'est qu'un paravent qui vous sert à préparer la guerre ! » (Vives protestations.)

M. Picot remet les choses au point avec précision :  
« Vos affirmations », dit-il aux communistes, « sont sujettes à caution. Vous avez dit : Slansky est un héros. Puis vous avez dit : Slansky est une vipère lubrique. En affirmant que l'institut aura des buts militaires, vous proférez un mensonge. »

Puis le Conseil, à une substantielle majorité, décide de demander au peuple de repousser l'initiative communiste.

Il est 12 h 45.

[nuclio1953-06-13-14fr-25C-04] « Pour le laboratoire de recherches nucléaires », *Le Courrier*, 13-14 juin 1953.

On nous communique :

Le Conseil de la Chambre de Commerce de Genève, considérant :

* que la création d'un laboratoire européen de physique nucléaire a pour origine la décision d'une organisation aux buts à la fois scientifiques et pacifiques, à savoir l'UNESCO ;
* que les autorités fédérales, après avoir constaté que notre neutralité n'est nullement un obstacle à l'établissement de ce laboratoire européen sur territoire suisse, ont proposé que son siège soit fixé à Genève ;
* que l'aspect « neutralité » de cette question a été définitivement tranché par les autorités fédérales, seules compétentes en matière de relations extérieures ;
* que la Conférence d'Amsterdam, en automne 1952, a porté son choix sur notre ville ;
* que le futur laboratoire européen de physique nucléaire sera ouvert à tous les pays européens, ses travaux — d'ordre purement scientifique et civil — n'ayant aucun caractère secret ;
* que ce laboratoire ne produira pas d'énergie atomique, mais étudiera, au moyen d'appareils puissants mus par l'énergie électrique (cyclotrons, synchrocyclotrons, etc.), les voies d'une physique nouvelle ;
* que la présence à Genève de ce laboratoire — le plus grand de l'époque — intensifiera le rayonnement scientifique de Genève, qui en retirera d'évidents avantages d'ordre universitaire et économique ;

approuve à l'unanimité l'établissement à Genève du laboratoire européen de physique nucléaire,  
et invite par conséquent l'électeur à rejeter l'initiative prohibant l'établissement de ce laboratoire à Genève.

[nuclio1953-06-18fr-25C-05] A. H. « Un dialogue de sourds », *Le Courrier*, 18 juin 1953.

La Nouvelle Société Helvétique avait organisé, hier soir, à la Salle Centrale, une réunion d'information sur le projet d'installation à Genève d'un Institut de physique nucléaire.

La séance était présidée par Me Mentha. À ses côtés avaient pris place, sur l'estrade, M. le conseiller d'État Albert Picot, M. le professeur Wenger, doyen de la Faculté des sciences, M. le professeur Jentzer, chirurgien en chef de l'Hôpital cantonal, et M. le professeur Extermann, physicien.

Me Mentha, après avoir remercié les personnalités présentes, donna la parole à M. le doyen Wenger, qui exposa principalement l'aspect scientifique se rapportant à ces installations.

Comme nous avons publié hier un article du Dr G.-J. Béné, privat-docent à l'Université, et que vous en trouverez un second sur le même sujet dans le présent numéro, nous nous dispenserons de rapporter en détail les arguments des orateurs, tous favorables au projet.

Précisons toutefois que M. le professeur Wenger réfuta l'argument d'une influence américaine, en rappelant que c'est le professeur Dautry, un Français, qui a lancé cette idée à Lausanne : « Les États-Unis sont suffisamment bien équipés, ils n'ont pas besoin du laboratoire de Genève. C'est au contraire les pays européens qui désirent se libérer de leur tutelle dans le domaine nucléaire. »

Il répéta que tous les travaux seraient publics et qu’il s'agit de recherches théoriques qui n'ont rien à voir avec des préoccupations militaires.  
M. le doyen Wenger se dit navré de devoir constater le peu de crédit que l'on fait aux hommes de science.

M. le professeur Jentzer insista sur les avantages que la science médicale et les malades retirent des applications de la radioactivité artificielle qui permet d'obtenir des isotopes. Ces derniers sont indispensables pour la lutte contre le cancer. Or actuellement, on doit avoir souvent recours à l'Amérique pour les obtenir, et lorsqu'ils arrivent à Genève, ils ont perdu jusqu'à 50 % de leur force radioactive, et cela coûte fort cher.  
Les installations de Meyrin permettraient d'obtenir ces isotopes dont l'efficacité de certains ne dure que 24 heures. « C'est pour être toujours mieux équipés au service de la vie qu'il faut soutenir le projet », conclut le professeur Jentzer.

Puis M. le professeur Extermann constata que l'utilité d'un centre nucléaire n'est pas contestée en soi. Les ressources du monde en pétrole et charbon sont très limitées, dans quinze ans toutes les possibilités hydroélectriques seront utilisées en Suisse, et il faudra bien que les savants cherchent de nouvelles énergies. M. le professeur Extermann insista à son tour sur le fait que l'Institut est ouvert à tous les pays européens. Toutes les universités étudient depuis cinquante ans la physique nucléaire.

Selon lui et les précédents orateurs, cette installation ne saurait nuire en quoi que ce soit à Genève et ne compromettrait pas notre neutralité. De l'avis du professeur Extermann, le danger est que Genève refuse ce premier essai de coopération scientifique européenne.

Enfin, le chef du Département de l'Instruction publique, M. Albert Picot, apporta le témoignage favorable du Comité des physiciens suisses, du Conseil national, de celui des États et du Conseil fédéral. Il précisa que les travaux à buts militaires exigent la construction d'une pile atomique afin de travailler avec des masses pour créer des énergies formidables. Or, c'est tout juste le contraire qui se fera à Meyrin avec le cyclotron et le synchrocyclotron.

Il s'agira de transformer de l'énergie électrique courante en corps minuscules pesant un millième d'erg pour obtenir des vitesses lumière. « Si donc, par impossible, l'appareil étant hermétiquement fermé, un neutron, un proton ou un électron s'échappait, ni la cathédrale ni la gare ne seraient en danger ! »

Zurich possède déjà deux appareils de ce genre, l'un en face de l'hôpital et l'autre à 500 mètres de la gare. Il n'en est résulté aucune complication, au contraire : un bien.  
Il n'y a également aucune perturbation à craindre pour les installations de radar à Cointrin.

Quant à un danger accru de bombardement de Genève en cas de conflit, M. Picot n'y croit pas non plus : ce laboratoire est à considérer au même titre qu'une université.

Concernant notre neutralité, M. Picot fit observer que sur les onze nations participantes, la Suède, la Yougoslavie et la Suisse ne font pas partie de l'OTAN. On ne saurait donc prétendre valablement que cet institut serait une entorse à notre neutralité militaire.

**Où l'atmosphère devient atomique**

Notre confrère, M. René Bovey, prit le premier la parole pour s'opposer au projet. Il insista principalement sur la neutralité :  
« Sommes-nous véritablement neutres en signant un traité, en nous associant avec des pays dont la plupart sont déjà engagés dans la guerre froide ? Pourquoi ne pas se contenter des installations de Zurich ? Vaut-il la peine de mettre en jeu la neutralité suisse dans l'esprit des autres pays ? »

M. Hochstaetter, physicien, député, ne contesta pas l'utilité scientifique des installations prévues, mais s'éleva contre l'établissement sur notre territoire d'un laboratoire international.  
Il affirma que certaines découvertes de physique fondamentale peuvent concourir à des buts militaires.

Puis le professeur Rappard se déclara également contre le projet et se dit persuadé qu'en cas de guerre, cet institut attirerait sur nous les pires dangers :  
« Cet institut va être établi pour longtemps ; pouvons-nous présumer de l'avenir et exposer toute la population, même si l'on affirme que la médecine en tirerait quelque profit ? »

L'ambiance qui depuis un moment se chargeait d'électricité tourna à l'orage lorsque le doyen Wenger reprocha au professeur Rappard de refuser les soins nécessaires aux malades.  
Huées, coups de sifflet, exclamations… et en signe de protestation contre cette accusation injustifiée, M. Rappard, suivi d'une dizaine de personnes, quitta la salle.

Nous entendîmes encore M. Junod, professeur au Collège, qui voit aussi un grand danger pour notre sécurité politique dans la création à Genève de cet institut. Il exprima également les sentiments de crainte du professeur Marcel Raymond.

Il va sans dire que les orateurs répondirent à chaque opposant.

À notre avis, le point de la séance est le problème de la neutralité.

[nuclio1953-06-19fr-25C-06] BOVEY, René. « Institut nucléaire et neutralité », *Le Courrier*, 19 juin 1953.

**Réd. —** Après les articles de M. le Dr G. J. Béné, favorables au Centre nucléaire de Meyrin, voici le point de vue des adversaires exprimé par notre confrère et collaborateur M. René Bovey.

Le débat qui s'est engagé à Genève à propos de l'éventuelle installation aux portes de notre ville d'un « centre européen de recherches nucléaires » (CERN) est, à notre avis, mal engagé. De plus, il est tardif, et il y a longtemps que les promoteurs de l'institut auraient dû s'en expliquer plus clairement.

Le débat est mal engagé parce qu'il met aux prises des gens qui ne parlent pas le même langage. Les uns affirment au nom de la science, les autres rétorquent au nom de la politique. Pour compliquer encore les choses, le citoyen est mis en présence d'une initiative du Parti du Travail (donc des communistes) et ceux — dont je suis — qui ne nourrissent aucune sympathie pour les communistes et leur doctrine éprouvent quelque hésitation à prendre une position qui, accidentellement, paraît leur être favorable.

Liquidons ce premier obstacle. Être adversaire de l'établissement dans notre canton, ou ailleurs en Suisse, d'un institut nucléaire « international » ne constitue nullement un acte d'approbation à l'égard des communistes. Dans une vraie démocratie, chacun a le devoir de se prononcer librement sur les problèmes d'intérêt général. Le mot d'ordre d'un parti, quel qu'il soit, ne lie pas chaque individu. Qui peut prétendre que s'opposer à un projet combattu également par le Parti du Travail, c'est pactiser avec le communisme ? Inversement, toute opinion officielle doit-elle nous lier ? Nous n'en sommes pas à ce degré de docilité et ne pensons pas pour cela être criminels à l'égard de la démocratie.

Le ton de ces premières lignes paraîtra au lecteur un peu vif. La responsabilité en repose en grande partie sur les partisans du laboratoire en cause, qui, publiquement, ont traité les adversaires de « rétrogrades », de « retardés », d'ennemis du progrès et de la science, et j'en passe… D'emblée, comme on le voit, le débat a pris un tour passionné.

Il ne vient à personne l'idée de nier qu'un tel instrument de travail puisse être d'une immense nécessité pour la science en général et la médecine en particulier. Qui, savant, chercheur, homme de science, ne désirerait pas avoir à portée de main un laboratoire tel que celui qu'on nous propose ? Qui ne voit pas le parti qu'on peut tirer d'une telle installation ? Qui — pour rester sur le plan strictement et étroitement genevois — pourrait prétendre que notre ville et notre canton n'en retireront pas des « avantages » de tous ordres, scientifiques, matériels, financiers et de prestige ?

Mais le problème n'est pas là. Il n'intéresse pas Genève seulement, mais la Suisse toute entière. Quel que soit au reste le résultat de la consultation populaire prochaine, la question posée aux citoyens reviendra sur le tapis sur le plan fédéral, au moment où sera demandée aux Chambres fédérales la ratification de l'éventuelle convention internationale qui donnera vie à l'Institut nucléaire, convention dont les termes ne sont actuellement pas connus et dont on doit reprendre le 29 juin (au lendemain de la consultation populaire genevoise) l'examen à Paris.

Les hommes de science affirment (ils ne procèdent guère en cette affaire que par affirmations) qu'ils ne poursuivent aucun but politique. Nous en sommes persuadés comme eux. Cependant, ce ne sont pas des hommes de science qui vont s'associer à titre privé pour entreprendre sur notre sol des recherches désintéressées. Ce sont des États qui vont signer un traité international. Ces recherches, que les hommes de science le veuillent ou non, auront des conséquences politiques.

Quels sont les États qui projettent de s'associer ? Tous appartiennent à l'Occident. Plusieurs d'entre eux sont intimement mêlés à ce que l'on appelle la guerre froide, qui n'est pas une formule vide de sens ou une invention de journaliste, mais une réalité quotidienne et souvent tragique. Dans ces conditions, la Suisse prête le flanc à la critique, objective ou malveillante.

Dans un monde et une Europe divisés en deux blocs, elle s'expose au reproche de choisir délibérément un clan, et cela pour des recherches qui peuvent aboutir — que les savants le veuillent ou non — à des applications non seulement scientifiques ou industrielles, mais militaires.

C'est donc bien notre neutralité qui est en jeu.

Les autorités responsables des engagements que l'on nous pousse à prendre se sont entourées, dans leur prudence nécessaire, d'avis de juristes éminents. Ceux-ci en sont arrivés à la conclusion que les engagements en question (non encore exactement définis, répétons-le) ne sont pas incompatibles avec le « droit » de neutralité. Il reste à savoir et à déterminer s'ils sont compatibles avec la « pratique » et la « politique » de la neutralité.

**Institut nucléaire et neutralité**  
*(Suite de la première page)*

Devant ce problème — qui est essentiel à nos yeux — il s'agit de prendre une position nette et d'assumer des responsabilités précises.

La vie est une suite de risques à prendre, celle de l'individu comme celle de l'État.  
La Suisse, c'est bien clair, ne peut pas vivre dans une tour d'ivoire. Elle doit, bien que neutre, prendre une part active à la vie internationale.

Dans ce sens, elle s'est déjà associée à d'autres États ; elle est membre de certaines organisations « techniques » de l'ONU, comme le Bureau international du Travail, l'Organisation mondiale de la Santé, le Fonds international de secours à l'enfance, l'Union européenne de paiements, etc.

Mais elle n'est pas membre de l'ONU elle-même, où les États de l'Est et de l'Ouest sont représentés, parce que l'ONU est une organisation politique et nous placerait devant des risques politiques.

En va-t-il différemment pour le CERN ?  
On proclame et on continue à proclamer la fidélité du peuple suisse à la neutralité. La participation active de la Suisse aux travaux de l'Institut projeté, sur notre sol, est-elle compatible avec la neutralité ? Nous ne le pensons personnellement pas.

En outre, la Suisse n'est pas seule juge de sa neutralité. Elle est libre de la définir et d'en fixer les limites.  
Elle doit admettre cependant que cette neutralité n'a de valeur que si les « autres » l'admettent et la reconnaissent comme telle.

Il ne faut donc pas fournir, dans les conditions actuelles où vit le monde, un argument supplémentaire à ceux qui pourraient avoir intérêt, à un moment donné, à nier l'authenticité et la sincérité de la neutralité suisse.

Celle-ci, comme la femme de César, ne doit jamais être soupçonnée, même s'il s'agit d'un soupçon tendancieux.

Se refusera-t-on à voir que l'organisation et la poursuite, sur le territoire genevois ou ailleurs en Suisse, des travaux scientifiques en question aujourd'hui donneront prétexte à des interprétations dangereuses pour notre pays, à des contestations avouées ou non, immédiates ou futures ?

Il vaudrait donc mieux renoncer à l'installation en Suisse de l'Institut de physique nucléaire, qui nous entraînera inévitablement dans les querelles d'autrui.

Mais qu'en est-il alors de l'intérêt de la science, de l'instrument de travail que l'on voudrait pouvoir mettre à la disposition de nos savants, de nos chercheurs, de nos médecins ?

On nous répète à l'envi qu'aucun des pays intéressés au CERN ne posséderait à lui tout seul les moyens nécessaires pour mettre sur pied un tel institut.

Croit-on vraiment que l'Allemagne, pour ne citer qu'un seul pays, ne trouverait pas ces moyens ? Il s'agit, sauf erreur, d'une somme de 120 millions de francs.

Peut-on affirmer, en toute certitude, que la Suisse — autorités fédérales et cantonales, industries, universités — ne trouverait pas cette somme ?

Nous aurions alors une institution scientifique spécifiquement et uniquement suisse. Elle offrirait place, non pas à huit savants comme ce sera le cas pour le CERN, mais à tous les physiciens suisses, chevronnés, galonnés ou débutants. Alors, le problème de la neutralité ne se poserait plus.

On constate donc que la question posée comporte de lourdes inconnues, de multiples incertitudes de caractère politique, des dangers de divers ordres.

Dans ces conditions, ne conviendrait-il pas de s'abstenir, comme il est sage chaque fois qu'on est dans le doute ?

Aux citoyens de donner dans dix jours leur réponse.

[nuclio1953-06-20fr-25C-07] « Appel du groupement national genevois contre l’établissement à Genève de l’institut nucléaire », *Le Courrier*, 20 juin 1953.

À l'unanimité moins les voix communistes, le Grand Conseil a repoussé l'initiative du Parti du Travail visant à interdire l'établissement d'un Institut nucléaire international sur le territoire du canton.

Un examen impartial et totalement indépendant à l'égard de l'attitude adoptée par les partis politiques nous a obligés à prendre la position suivante :

1. Personne au monde ne peut être certain que les recherches du laboratoire ne conduiront pas un jour à des applications guerrières extraordinairement destructrices.
2. La publication de toutes les recherches, telle qu'on la promet, n'est pas une garantie effective car elle est irréalisable en fait et ne supprime pas la possibilité que des secrets importants soient retenus ou utilisés abusivement.
3. Les États signataires autres que la Suisse appartiennent tous à un seul des deux blocs européens. En accueillant l'Institut sur son territoire, la Suisse compromet sa neutralité.
4. Contrairement à ce qui a été publiquement affirmé d'une manière inexacte, la question « neutralité » n'a pas été définitivement tranchée par les autorités fédérales.
5. Quant à Genève, elle court au devant de deux graves dangers : intrigues et espionnage en temps de paix, bombardement en temps de guerre.

C'est pourquoi nous considérons comme notre devoir d'adjurer les citoyens soucieux de la sécurité du pays de s'opposer à l'établissement sur le territoire du canton du « Centre européen de recherches nucléaires » et de voter **OUI** les 27 et 28 juin en utilisant le bulletin de notre Groupement.

*(Signé)* :  
MM. Marcel Raymond, Édouard Frommel, Henri d'Espine, William Rappard, Henri Morier, professeurs à l'Université ; Paul Guerchet, ancien président du Grand Conseil ; Eugène Gaulis, Daniel Anet, anciens députés ; Henri Duchosal, ancien président de l'Association genevoise pour la S.d.N. ; René Bovey, journaliste ; Horace van Berchem, collaborateur scientifique ; Marc Cramer, Laurent Rehfous, docteurs ès sciences ; Paul Maunoir, Raymond Perrot, avocats ; Paul Naville, notaire ; Dr Bernard Rilliet, médecin ; Robert Junod, Edmond Beaujon, professeurs au Collège ; Edmond Guibentif, Georges Piguet, instituteurs ; René van Berchem, François Chauvet, banquiers ; Robert Vernet, Jacques Guilloux, régisseurs ; Georges Robert-Tissot, fonctionnaire P.T.T. ; Edmond Fatio, architecte ; E. A. Bonnelance, technicien ; Jean Chauvet, industriel ; Paul Mathey, artiste-peintre.

[nuclio1953-06-20fr-25C-08] « La question du Centre nucléaire », *Le Courrier*, 20 juin 1953.

**LE POINT DE VUE DES CHIMISTES**

**On nous communique :**

Le comité de l'Association des Chimistes de Genève tient à se solidariser avec tous les groupements qui sont favorables à l'installation à Genève du Centre européen de physique nucléaire. Il s'oppose donc à l'initiative communiste.

Il considère, en effet, que la création dans notre ville d'un laboratoire de cette importance sera du plus grand intérêt dans le domaine scientifique comme dans le domaine moral. Pour la première fois, une dizaine de pays se groupent pour entreprendre des recherches de science pure dans un but pacifique.

Il est persuadé que ceux qui s'opposent à son établissement sont mal renseignés ou de mauvaise foi. Il fait entièrement confiance aux physiciens dont il connaît la valeur morale et la bonne foi, ainsi qu'aux autorités fédérales et cantonales, qui ont toujours défendu avec beaucoup de sagesse la neutralité de notre pays.

Seuls les pays vastes et riches peuvent actuellement assurer un développement normal et rationnel de tels instituts de recherches.  
L'Europe perd chaque année un grand nombre de jeunes chercheurs parmi les plus doués qui, tentés par les laboratoires américains remarquablement équipés et richement dotés, nous quittent à la fin de leurs études. Notre École de chimie a ainsi fourni beaucoup d'étudiants qui font actuellement carrière aux États-Unis.

Il est indispensable que l'Europe réagisse, si elle ne veut pas être supplantée dans tous les domaines de la science. Cette première tentative doit donc être encouragée.

Notre comité considère qu'en plus des nombreux avantages pour le commerce, pour l'industrie et également pour nos étudiants, la création dans notre ville d'un Centre de physique nucléaire a une haute portée morale.

[nuclio1953-06-25fr-25C-09] LEYVRAZ, René. « Neutrons et neutralité », *Le Courrier*, 25 juin 1953.

Je ne sais qui a dit plaisamment, à propos de la prochaine votation genevoise, que « les neutrons menaçaient notre neutralité »… Le jeu de mots est joli, mais la réalité est très grave.

De fait, aujourd'hui, les neutrons (je veux dire l'énergie atomique) ne sont pas neutres ; ils font l'objet de terribles compétitions internationales dont l'affaire Rosenberg n'est qu'un symptôme entre bien d'autres. Certes, l'énergie atomique est susceptible de larges applications pacifiques, propices au progrès humain. Mais pour le moment, ce sont ses applications militaires qui l'emportent, et de très loin, et il n'est pas au pouvoir de la seule petite Suisse de changer cet état de choses en se « mettant dans le bain ».

Je parle ici en simple citoyen, sans engager personne.  
Et je voudrais dire d'abord que j'approuve entièrement les conclusions de l'article qu'Edmond Ganter a publié hier dans nos colonnes, et dont nous avions longuement débattu le thème entre nous. Nous n'avons ici qu'un but : faire en sorte que la vérité se dégage aussi clairement que possible, hors de la mêlée des passions et des intérêts.

Personnellement, je suis l'adversaire résolu de l'établissement d'un Centre international nucléaire en Suisse.  
Je précise : d'un Centre international nucléaire contrôlé, de fait, par un groupe de puissances et jouissant de l'immunité diplomatique. On répondra que ce Centre serait ouvert à toutes les puissances, mais chacun sait qu'en fait il serait l'affaire d'un groupe, d'un « bloc » — et nous n'y pouvons rien changer.

Un pays engagé dans le Pacte atlantique peut et doit passer outre à ces considérations.  
Un pays neutre ne le peut pas sans mettre en question sa neutralité.

On est dans la neutralité ou l'on est en dehors : il n'y a pas de milieu, de moyen terme, de compromis possibles.  
Or nous avons décidé de rester dedans. Nous le proclamons sans cesse à la face du monde. Il faut endosser toutes les exigences, accepter tous les sacrifices que ce statut comporte.  
Ou bien il faut en sortir.  
Mais le peuple suisse a décidé d'y rester, et c'est la volonté du peuple qui fait loi en démocratie.

— Mais notre neutralité n'est pas en cause, puisque tous les travaux du Centre seront publiés et que, d'ailleurs, ses recherches seront orientées vers des objectifs essentiellement pacifiques.

Toutes les découvertes de la physique atomique sont ambivalentes, c'est-à-dire susceptibles d'applications pacifiques ou d'applications militaires.  
Si les savants qui travaillent à Meyrin (ou ailleurs en Suisse) font une découverte qui peut avoir de graves conséquences militaires, qui donc est assez simple pour croire que le groupe de puissances qui, de fait, contrôlerait le Centre, la laisserait publier pour que ses adversaires en puissent tirer parti ?…  
C'est une impossibilité, et de manière ou d'autre, le secret serait jalousement gardé.

Le raisonnement que nous faisons là, peut-on penser que l'autre groupe de puissances ne le fait pas ? Voyons !  
De toute manière, ce Centre établi en Suisse, ouvert ou fermé, serait l'un des premiers objectifs des bombardiers de ce groupe.

On nous dira qu'il est bien d'autres objectifs qui peuvent les tenter.  
Ce n'est pas une raison pour en établir un qui, tout particulièrement et de manière élective, attirerait la foudre sur notre pays.

Notre confrère Olivier Reverdin range les adversaires du Centre parmi les gens de nature craintive et pessimiste, tandis que les partisans seraient optimistes et confiants.

Je ne conteste pas que la crainte joue un rôle chez les adversaires.  
Mais d'abord, nous venons de le voir, elle est sérieusement motivée.

En outre, chez ceux que j'ai pu toucher et chez moi-même, ce n'est pas la crainte qui domine :  
c'est le souci de notre neutralité, et c'est cette profonde tradition helvétique résumée dans la parole de Nicolas de Flue :  
« Ne vous mêlez pas aux querelles des grands. »

Je pense que ce sera là le réflexe et la réponse du peuple suisse quand la question lui sera soumise.

Chacun sait qu'un petit pays neutre, surtout quand il est placé au cœur même de l'Europe, est l'objet de formidables pressions dans l'état de « guerre froide » universelle où nous nous trouvons.  
Pour n'être pas de nature impérative ou comminatoire, ces pressions ne s'en exercent pas moins de manière continue, par mille voies ouvertes ou occultes, et mettent nos autorités fédérales dans une situation constamment délicate, épineuse.  
On ne peut guère imaginer les difficultés auxquelles elles doivent faire face jour après jour.

Je ne chercherai pas à supputer le vœu profond des hautes autorités du pays dans cette affaire du Centre nucléaire.  
Ce dont j'ai la certitude, c'est que l'établissement de ce Centre en Suisse aggraverait leurs difficultés en compromettant — quoi que nous fassions et quoi que nous disions — notre neutralité.

C'est le début d'un glissement que nous ne serons sans doute plus maîtres de freiner.

*Ceci dit, je dois approuver entièrement les conclusions d'Edmond Ganter, et, sous ce rapport, celles de M. Olivier Reverdin.*

L'initiative communiste est absurde, elle est proprement invotable.  
Je sais les communistes parfaitement capables de l'avoir voulue insidieuse, comme le dit M. Reverdin.  
Mais je ne crois même pas que ce soit le cas.  
Je pense qu'elle a été simplement mal pensée, mal rédigée, mal fichue pour tout dire.

En tout état de cause, elle conduit beaucoup plus loin qu'au refus du Centre nucléaire de Meyrin.  
Elle aurait des conséquences stupides et même désastreuses, auxquelles il serait très difficile de parer.

Je pense donc que cette initiative doit être repoussée et qu'il faut voter **NON**.

Comme le dit M. Reverdin, ce débat cantonal est à la fois paradoxal et prématuré :

* **Paradoxal**, parce qu'il s'agit d'une question fédérale. Elle intéresse le pays entier.
* **Prématuré**, parce que la question sera débattue au Conseil fédéral, puis devant les Chambres fédérales, et, en cas de référendum, devant le peuple suisse au moment où il s'agira de ratifier la Convention portant création du Laboratoire. Les termes de cette convention ne sont pas encore définitivement arrêtés.

Il est certain que s'ils devaient comporter des risques, ou même simplement des inconvénients réels pour la neutralité suisse, le Conseil fédéral et les Chambres refuseraient leur accord.

Repousser l'initiative communiste ne signifie donc pas nécessairement approuver l'établissement du Laboratoire en Suisse.  
C'est simplement remettre la décision définitive à qui elle appartient : le peuple suisse et ses autorités.  
C'est permettre qu'elle soit prise en temps opportun, quand on pourra disposer de toutes les données voulues.

Voilà pourquoi je pense que les adversaires de l'établissement d'un Centre nucléaire international dans notre pays — contrôlé de fait par un groupe de puissances — peuvent et doivent voter sans hésitation contre l'initiative communiste samedi et dimanche.

[nuclio1953-06-26fr-25C-10] GANTER, Edmond. « Un travail de sape de nos institutions démocratiques », *Le Courrier*, 26 juin 1953.

Si nous reprenons aujourd'hui le thème de notre article de mercredi, c'est que la question soumise au peuple de Genève samedi et dimanche nous semble d'une extrême importance.

En effet, il ne s'agit pas avant tout d'accepter ou de refuser la construction d'un centre européen de recherches nucléaires, mais bien de prendre une décision sur un projet de loi mettant l'électeur en face d'un véritable problème de conscience.

Jamais question ne fut plus mal posée. Or, de telles erreurs, si elles se renouvelaient, porteraient un coup certain à nos institutions démocratiques.  
En effet, la démocratie peut subir des assauts de l'extérieur ; on l'a vu en Allemagne et en Italie lors de la période qui précéda la prise de pouvoir des régimes dictatoriaux.  
Mais elle peut aussi être attaquée de l'intérieur, insidieusement, à petites doses, de la part de ceux qui se prévalent des libertés que leur accordent nos institutions pour les saper en toute quiétude.

En face du texte de l'initiative communiste, l'électeur sera découragé, surtout s'il est opposé à l'établissement du centre nucléaire.  
Comment pourra-t-il alors exprimer sa conviction profonde : je ne désire pas l'établissement d'un tel centre sur notre territoire ? Qu'il vote donc l'initiative !  
Mais non, car l'initiative est une sorte de chèque en blanc dont il est possible de tirer de nombreuses conclusions absolument étrangères au débat.

Car, dans ce texte malencontreux, il n'est pas question d'approuver ou de désapprouver la construction de tel établissement bien précisé. Il s'agit d'interdire tout ou partie d'un institut international effectuant des recherches atomiques ou « d'autres travaux dans le domaine de la physique nucléaire ».

L'électeur sait bien que la science nucléaire est susceptible de développements imprévus, bienfaisants pour l'humanité.  
Il sait bien que si cette redoutable énergie peut être utilisée sur le terrain militaire, elle permettra à des turbines de tourner, elle fera mouvoir des véhicules, elle soulagera l'humanité en servant d'instrument à de véritables croisades contre les maladies les plus mystérieuses, dont le cancer.

Tout cela, il le sait, et il sait aussi qu'il est impossible à un seul pays de mettre au point par ses propres moyens cet équipement pacifique.  
Et c'est pourquoi il ne désire pas voter une loi dont le caractère général permettrait de prendre les mesures les plus rétrogrades contre toute forme de progrès basée sur l'étude de l'atome.

Il ne désire pas que son pays, ouvert à toutes les grandes idées, inscrive dans les annales de la science une page qui le ridiculise.

Par contre, cet électeur est hostile, pour des raisons qui n'ont rien de scientifique, à l'établissement de Meyrin.  
Il pense que cet établissement est contraire à notre neutralité et qu'il est préférable de l'abandonner à d'autres nations liées par le Pacte atlantique.

En réfléchissant dans le silence de l'isoloir en présence de son bulletin de vote et de son estampille, il constatera qu'il lui est impossible d'exprimer son opinion, par la faute d'un législateur qui a accumulé en trois phrases autant d'imprécisions que d'absurdités.

Ce beau travail, dont nous sommes redevables aux communistes, ne renforcera pas, dans le cœur des citoyens, leur respect pour un régime qui, parce qu'il demande la participation de chacun, ne peut se permettre de telles erreurs.

C'est ainsi que l'on fabrique des abstentions ou des indifférents.  
C'est ainsi que l'on désamorce notre résistance au totalitarisme, représenté chez nous par les auteurs de ce malheureux texte.  
Peut-être cela fait-il partie de leur programme d'action ? La ruse est un peu grosse pour ne pas être éventée.

Nous ne donnerons qu'un seul exemple des résultats qui pourraient être obtenus à l'aide de l'initiative.

Personne ne contestera à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, qui a son siège à Genève, son caractère d'institution internationale.  
Son conseil des gouverneurs est présidé par un Suédois. Parmi ses membres, on compte des citoyens des États-Unis, des Indes, du Mexique, de la Suisse, de l'U.R.S.S. et de la Belgique. Elle vit de subventions des soixante et onze pays qui la composent.

Or, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge a fait procéder, au cours de ces dernières années, à des études très approfondies sur l'arme atomique, afin d'établir la meilleure manière de préserver les populations de ses effroyables effets.

Elle a publié le résultat de ses travaux sous le titre Survivre à l'attaque atomique, étude du plus haut intérêt pour tous ceux qui se préoccupent de lutter contre l'une des plus effroyables applications d'une science qui, par ailleurs, présente de nombreux développements utiles et bienfaisants.

Dans un avant-propos, les initiateurs de cette étude écrivent :  
« Puisque les armes atomiques existent et qu'elles peuvent menacer un jour des centaines de milliers de vies humaines, nous devons apporter aux Sociétés de la Croix-Rouge et au public tous les renseignements utiles sur ce danger nouveau qui pèse lourdement sur le monde. »

Or, de telles recherches, dont l'utilité n'échappe à aucun être humain doué de bon sens, pourraient être interdites en vertu de la loi proposée aux électeurs genevois, puisqu'il y est question « d'autres travaux dans le domaine de la physique nucléaire », termes d'une imprécision permettant tous les abus ou toutes les décisions légalement arbitraires.

Quelles seront nos conclusions ?

Les uns estiment que le laboratoire proposé ne présente aucun danger pour notre neutralité.

C'est le cas du général Guisan, dont *La Suisse* publie les intéressantes déclarations :  
« Notre Conseil fédéral n'a pas l'habitude, dans le domaine de la politique extérieure ou dans celui de la défense nationale en particulier, de nous engager dans des aventures. »

« Si donc, après les décisions si nettes du Conseil fédéral et des Chambres, certains citoyens, dont la bonne foi ne saurait être mise en doute, se laissent impressionner par les adversaires de ce projet, il me paraît facile de répondre sur le plan militaire. »

« En premier lieu, comme nos physiciens l'ont déjà expliqué, il ne saurait être question de confondre un tel institut où travailleraient les représentants d'une douzaine de nations et dont les résultats seraient rendus publics, avec des installations servant à produire des engins de guerre. »

« Ce serait d'ailleurs — je le relève en passant — une véritable folie que de vouloir fabriquer de tels engins dans cette Europe occidentale qui se trouve à la limite de deux grandes coalitions et où se déroulerait, dès les premières heures d'un conflit, une bataille de couverture. »

« Depuis plusieurs années déjà, c'est au centre des États-Unis, en Australie et derrière l'Oural que, dans de grandes villes en partie souterraines et isolées du reste du monde, les uns et les autres fabriquent des engins atomiques. »

« Mais penser seulement un instant à le faire à Genève serait tout à fait absurde. »

D'autres, parmi lesquels des officiers généraux de notre pays, hommes d'une science militaire éprouvée et d'un ardent patriotisme, pensent le contraire.

C'est pourquoi, une fois l'initiative communiste repoussée, le projet devra être repris sur le plan fédéral.

Demander au corps électoral d'un seul canton de trancher un problème pouvant mettre en cause notre neutralité est absurde.  
Le corps électoral genevois le comprendra.

Faisons confiance à son bon sens.

[nuclio1953-06-27fr-25C-11] « Avant la votation sur l’établissement à Genève », *Le Courrier*, 27 juin 1953.

**Le point de vue des Jeunesses nationales**

Le comité des Jeunesses nationales (Jeunesse radicale, Jeunesse libérale et Jeunesse chrétienne-sociale) attire l'attention de tous les jeunes citoyens sur l'importance du scrutin des 27 et 28 juin prochains.

Il les engage vivement à repousser l'initiative des adversaires du laboratoire international de physique.

Le comité des Jeunesses nationales, unanime après un examen objectif des thèses en présence, estime que la construction d'un tel laboratoire, loin de menacer notre sécurité, servirait hautement le développement des sciences et permettrait de gagner de précieuses années dans la lutte contre ce terrible fléau qu'est le cancer.

D'autre part, l'établissement à Genève de ce laboratoire de recherches purement pacifiques serait un grand honneur pour notre pays, qui aurait ainsi l'occasion d'apporter sa contribution à l'amélioration des conditions de vie de l'humanité toute entière.

Enfin, le comité rappelle que ce laboratoire servirait l'avenir économique de la cité en apportant de nombreuses occasions de travail à notre population.

Jeunesses nationales : Jeunesse radicale | Jeunesse libérale | Jeunesse chrétienne-sociale

**Un appel de la Faculté des Sciences**

Électeurs de Genève,

Vous vous prononcerez dans quelques jours sur un projet de loi interdisant :

« l'établissement dans le canton de Genève de tout ou partie d'un institut international effectuant des recherches atomiques ou d'autres travaux dans le domaine de la physique nucléaire »,  
« tout organisme financé en tout ou en partie par des fonds de provenance étrangère à la Suisse étant réputé international ».

Les connaissances atomiques sont à la base de toutes les sciences expérimentales modernes et de leurs applications, de la télévision à la fabrication des engrais.  
La médecine et la chirurgie modernes ne peuvent plus s'en passer, notamment dans la lutte contre le cancer.

La Faculté des Sciences constate que l'application de la loi, non seulement empêcherait l'installation du laboratoire de Meyrin, mais qu'elle aurait par ailleurs d'autres conséquences inacceptables.  
Elle priverait la plupart de nos instituts universitaires d'une grande partie de leurs ressources.  
Étudiants et boursiers étrangers déserteraient Genève pour d'autres villes et nous perdrions le droit de coopérer scientifiquement avec nos collègues étrangers comme nous l'avons fait jusqu'ici.

Par une décision unanime, les professeurs de la Faculté des Sciences, en tant qu'hommes de science conscients de leur responsabilité civique, ont tenu à avertir solennellement le peuple genevois du sens réel et de la portée redoutable de la loi proposée, dont l'acceptation porterait de façon définitive atteinte à la liberté de recherche dans notre canton.

Professeurs signataires :  
A. Ammann, Ed. Paréjas, Ch. Baehni, J. Piaget, E. Briner, E. Pittard, E. Cherbuliez, E. Poldini, F. Chodat, K. Ponse, R. Cortesi, Th. Posternak, C. R. Extermann, G. de Rham, H. Gysin, M. Sauter, J. C. Stueckelberg, A. Linder, G. Tiercy, A. Mirimanoff, J. Weigle, D. Monnier, P. E. Wenger.

**Appel de la Faculté de Médecine**

Les soussignés, professeurs à la Faculté de Médecine, persuadés des progrès que permettront les recherches nucléaires dans toutes les disciplines de la médecine, s'opposent à l'initiative qui priverait Genève de la possibilité de travailler dans ce domaine.

Ils s'associent entièrement à la récente déclaration unanime publiée par leurs collègues de la Faculté des Sciences.

Professeurs :  
Baumann, Bickel, Bujard, Châtillon, Franceschetti, Grasset, Jadassohn, Jentzer, Martin, Morel, Naville, Posternak, Roch, Rutishauser, de Watteville, Montandon, Montant, de Morsier, Mozer, Patry, Walthard, Bamatter, Duchosal, Mach.

Chargés de cours :  
Drs Demole, Oltramare, Perrier, Voluter.

**La position de l'Association Générale des Étudiants**

Considérant qu'en raison de sa rédaction, l'initiative interdisant l'établissement de tout ou partie d'un institut nucléaire international à Genève porte un très grave préjudice aux recherches de notre Université, l'Association générale des étudiants s'oppose vivement à ce projet de loi.

**La voix du Centre anticancéreux de Genève**

On nous communique :

Le Centre anticancéreux de Genève s'étonne que la population genevoise puisse ressentir de l'inquiétude face à l'installation dans notre canton d'un Centre pour l'étude de l'énergie nucléaire.

Il rappelle qu'il a créé en premier en Suisse un Centre de radioactivité, le Radium Institut, où se poursuivent actuellement, grâce à la source de neutrons qu'il possède, des recherches nucléaires orientées vers des buts thérapeutiques.

Il s'agit maintenant de construire sur une tout autre échelle un Institut de recherches scientifiques avec des moyens d'une puissance remarquable, inconnus à ce jour en Europe, dont il est légitime d'escompter des découvertes, non seulement utiles dans l'industrie et l'économie publique, mais aussi en biologie et médecine.

Des produits dérivés de l'énergie nucléaire sont déjà utilisés dans les hôpitaux et cliniques de Genève pour le diagnostic et le traitement de certaines tumeurs malignes ou autres affections médicales.

Qui voudrait prendre la responsabilité d'entraver les recherches de la physique nouvelle qui donnent aujourd'hui des résultats prometteurs pour la santé publique ?

Dr Eug.-A. Robert, Président.

**Lettre de M. Jacques Chenevière**

M. Jacques Chenevière nous écrit :

Monsieur le Rédacteur en chef,  
Absent de Suisse depuis quelque temps, je n'ai pu suivre que de loin la campagne actuelle, notamment l'activité du « Groupement national genevois contre l'établissement à Genève de l'Institut nucléaire ».  
Toutefois, je n'ai jamais tu auparavant mon opinion, opposée à la création sur notre territoire de ce Centre tel qu'il nous est présenté.  
Mais, puisqu'il s'est trouvé des voix véhémentes pour accuser certains opposants silencieux, je veux dissiper toute équivoque : malgré mon absence momentanée — ayant pris part à la formation de ce Groupement — je reste entièrement d'accord avec lui.  
Jamais le mot d'ordre d'un parti politique quel qu'il soit n'a déterminé ou paralysé mon vote.  
Je suis de ceux qui tiennent à leur indépendance et, chose plus rare, respectent celle d'autrui.  
J'espère, Monsieur le Rédacteur en chef, que vous voudrez bien publier ces lignes et, avec mes remerciements anticipés, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments très distingués.

*Jacques Chenevière, homme de lettres.*

**L'Association des Médecins du canton de Genève**

Les médecins soussignés approuvent la déclaration des professeurs de la Faculté de Médecine de Genève parue le 26 juin, s'opposant à l'initiative communiste prohibant l'établissement d'un institut nucléaire.

Liste des médecins signataires :  
Dr Audéoud, Dr L. Weyer-Bauler, Dr Olivet, Dr Cramer, Dr Naz, Dr Rutishauser, Dr Droin, Dr Genequand, Dr Revilliod, Dr Rychner, Dr Boissonnas, Dr Naville, Dr Wohlers, Dr Junet, Dr Ferrière, Dr Montandon, Dr Campiche, Dr Sylvestre, Dr Terraz, Dr Martinet, Dr Sechehaye, Dr Brandt, Dr A. Montandon, Dr Duchosal, Dr Steiner, Dr Schauenberg, Dr J. Sarasin, Dr Moppert, Dr Baumgartner, Dr de Morsier, Dr Miège, Dr Dubois-Ferrière, Dr Peyrot, Dr Mirimanoff, Dr Wissmer, Dr Lenoir, Dr Masset, Dr Gampert, Dr Monnier, Dr Tchicaloff, Dr Keser, Dr Neeser, Dr Steinmann, Dr Alphonse, Dr Babel, Dr Calame, Dr Poncet, Dr R. Sarasin, Dr Ferrero, Dr Horneffer, Dr Bieler, Dr Eggermann, Dr Jentzer, Dr Favre, Dr Neyroud, Dr Robert, Dr Chauvet, Dr Menney, Dr Doret, Dr Press.

**L'opinion patronale**

On nous communique :

L'Union des associations patronales genevoises, justement inquiète de l'avenir économique du canton, estime que tout doit être mis en œuvre pour que Genève conserve ses droits concernant l'installation du Centre de recherches nucléaires.

Elle considère que l'initiative communiste doit être combattue car elle viserait à entraver le développement économique du canton et à entretenir un climat d'agitation sociale permanent.

L'Union rappelle que si l'électeur approuve l'initiative communiste, d'autres cantons sauront profiter de cette occasion.

**L'avis de la F.C.B.B.**

Dans le but de servir les intérêts économiques de la communauté genevoise, le secrétariat de la F.C.B.B. (Fédération des Syndicats du bois et du bâtiment) recommande de rejeter l'initiative interdisant la construction du laboratoire de recherches nucléaires.

Se plaçant en dehors de toute considération politique, les ouvriers du bâtiment ne veulent pas laisser échapper cette opportunité de travail.

Il faut donc voter **NON** les 27 et 28 juin 1953.

**Communiqué du Groupement national genevois contre l'établissement de l'Institut nucléaire**

Nous tenons à préciser que notre prise de position vise à alerter l'opinion publique sur :

* Le caractère unilatéral des présentations favorables au projet, axées exclusivement sur les bienfaits médicaux.
* Les omissions quant aux risques liés aux applications non pacifiques de la science nucléaire.
* L'inexactitude des affirmations sur la neutralité définitivement tranchée.
* Le danger d'un vote cantonal précipité influençant les décisions fédérales.

Nous jugeons que, malgré ses imperfections, il faut soutenir l'initiative pour éviter des conséquences irréparables.

Le peuple jugera.

[nuclio1953-09-29fr-25C-12] « Débat sur l’institut de recherche nucléaire », *Le Courrier*, 29 septembre 1953.

BERNE, 28. — Le Conseil national reprend ses travaux lundi soir.

Au début de la séance, le président, M. Holenstein, évoque l'incident survenu lors du vote sur le projet de réforme constitutionnelle des finances de la Confédération et déclare qu'il n'a nullement voulu retirer la parole aux orateurs qui montèrent à la tribune après M. Vincent (pop. Genève).  
Il regrette que les députés romands qui avaient une déclaration à faire pour expliquer leur vote n'aient pu parler dans toute la tranquillité désirable et il souhaite qu'à l'avenir chaque membre du Conseil fasse preuve de plus d'égards et de compréhension envers les autres députés.  
L'incident est ensuite liquidé.

On entend ensuite les rapports de MM. Wick (cons. Lucerne) et de Courten (cons. Valais) sur la participation de la Suisse à l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire.  
La convention signée à Paris le 1er juillet 1953 prévoit, on le sait, que Genève sera le siège de l'Organisation.  
La contribution annuelle de la Suisse est fixée à 38.000 francs pour les premières années budgétaires de l'organisation.

Les rapporteurs recommandent l'entrée en matière, que combat M. Vincent (pop. Genève).

Trois orateurs interviennent dans le débat :  
MM. A. Schmid (soc. Argovie) et Gitermann (soc. Zurich) considèrent que la création de l'Institut de physique nucléaire à Genève pourrait constituer un danger pour notre politique de neutralité et la sécurité du pays.  
Ils estiment que toute la question devrait être revue et déclarent qu'ils ne peuvent approuver le projet.

Par contre, M. Georges Borel (soc. Genève) prononce un vibrant plaidoyer en faveur de la création de l'Institut nucléaire à Genève.

M. Petitpierre, chef du Département politique, prendra la parole demain.

La séance est levée.

**Partisans et adversaires de « l'eau d'Ems » s'affrontent**

BERNE, 28. — Lundi soir, au Conseil des États, une discussion s'est engagée sur le postulat Rohner concernant l'usine de saccharification du bois d'Ems.

M. Lardelli (dém., Grisons) a insisté sur la nécessité de cette usine pour l'économie grisonne.

M. Zust (cons. Lucerne) n'admet pas que le maintien des usines d'Ems puisse faire concurrence à la fabrique de viscose d'Emmenbrücke, qui occupe 2 000 ouvriers. Ce ne peut être là le sens d'une aide fédérale.

M. Egli (cons. Lucerne) dit que le gouvernement de ce canton s'est occupé de la question et qu'il estime qu'un contrôle des ressources de l'usine d'Ems par la Confédération s'impose.

La suite du débat est renvoyée à mardi.

**La position du Parti socialiste dans les problèmes actuels**

ZURICH, 28 (Communiqué). — Le comité du Parti socialiste suisse s'est réuni pour se prononcer sur les questions qui seront soumises au congrès ordinaire des 17 et 18 octobre à Winterthour.

À l'unanimité, il a décidé d'accorder l'appui du parti à l'initiative de l'Union syndicale suisse sur la protection des locataires et des consommateurs et d'inviter les sections du parti à participer immédiatement à la cueillette des signatures.

Le comité du parti s'est prononcé par 39 voix contre une et 5 abstentions en faveur d'une proposition à soumettre au congrès tendant à approuver le nouveau régime des finances fédérales.

En ce qui concerne la révision de la loi sur l'assurance-maladie et accidents, le comité du parti approuve l'introduction de l'assurance-maternité prévue par la commission des experts.

Le comité du parti a examiné ensuite les propositions des sections.  
Nombre de sections demandent que la durée du travail soit réduite légalement en maintenant les salaires. Le comité s'est prononcé en principe en faveur de ces revendications et les défendra lors des délibérations sur la nouvelle loi relative au travail.

Il a approuvé également toutes les propositions relatives à l'introduction du suffrage féminin, en particulier le droit complet électoral et de vote.

34ᵉ Assemblée du Don national suisse

**COIRE, 28.** — La 34ᵉ assemblée de la Fondation du Don national suisse s'est tenue dimanche à Coire en présence de 80 membres.

Les délibérations ont commencé par un discours du président de la Fondation, M. Robert Briner, de Zurich, qui a rappelé les particularités des Grisons et la mémoire du fondateur de l'Association, le colonel Théophile Sprecher von Bernegg, qui fut chef de l'état-major général pendant la Première Guerre mondiale.

Le colonel divisionnaire Ivo Gugger, parlant au nom du chef du Département militaire fédéral, a remercié la Fondation pour le grand travail qu'elle accomplit en de multiples domaines et a fait l'éloge de l'activité du Don suisse, qui a apporté une contribution heureuse à la capacité de l'armée suisse.

Le rapport annuel, adopté sans discussion, indique que les prestations résultant de la loi sur l'assurance militaire révisée et de l'assurance-vieillesse et survivants ont déchargé dans une grande mesure l'œuvre en faveur du soldat de l'obligation de verser des secours aux survivants des soldats morts au service.

Elle a pu concentrer ses efforts en faveur des soldats et de leurs familles pour lesquels les versements des institutions publiques ne suffisent pas.

Une somme de 116 000 francs a été employée à remédier à la détresse dans des cas particuliers. Mais le nombre des cas où il est nécessaire d'intervenir diminue peu à peu.

[nuclio1953-06-11fr-25C-13] « Pour le laboratoire de physique nucléaire », *Tribune de Genève*, 11 juin 1953.

Le Conseil de la Chambre de commerce de Genève communique :

Considérant :

* que la création d’un laboratoire européen de physique nucléaire a pour origine la décision d’une organisation aux buts à la fois scientifiques et pacifiques, à savoir l’Unesco ;
* que les autorités fédérales, après avoir constaté que notre neutralité n’est nullement un obstacle à l’établissement de ce laboratoire européen sur territoire suisse, ont proposé que son siège soit fixé à Genève ;
* que l’aspect « neutralité » de cette question a été définitivement tranché par les autorités fédérales, seules compétentes en matière de relations extérieures ;
* que la conférence d’Amsterdam, en automne 1952, a porté son choix sur notre ville ;
* que le futur laboratoire européen de physique nucléaire sera ouvert à tous les pays européens, ses travaux — d’ordre purement scientifique et civil — n’ayant aucun caractère secret ;
* que ce laboratoire ne produira pas l’énergie atomique mais étudiera, au moyen d’appareils puissants mus par l’énergie électrique (cyclotrons, syncocyclotrons, etc.), les voies d’une physique nouvelle ;
* que la présence à Genève de ce laboratoire — le plus grand de l’époque — intensifiera le rayonnement scientifique de Genève, qui en retirera d’évidents avantages d’ordre universitaire et économique ;

Le Conseil de la Chambre de commerce de Genève approuve à l’unanimité l’établissement à Genève du laboratoire européen de physique nucléaire et invite par conséquent l’électeur à rejeter l’initiative prohibant l’établissement de ce laboratoire à Genève.

[nuclio1953-06-15fr-25C-14] JUNOD, Robert. « Le futur institut sera-t-il international ? », *Tribune de Genève*, 15 juin 1953.

On nous écrit :

Nos autorités et ceux de nos députés qui nous engagent à établir à Genève l’Institut de physique nucléaire, sans autres garanties que celles, à notre sens insuffisantes, qui ont été présentées jusqu’ici, ne tiennent pas compte des raisons que certains citoyens ont exprimées en toute bonne foi pour s’opposer à leur projet.

C’est pourquoi il est nécessaire de revenir, calmement mais avec insistance, sur ces raisons et de les proposer à nouveau à la réflexion de chacun.

Les savants du nouvel institut vont se livrer à des recherches dans le domaine de la physique nucléaire. Ils ne peuvent pas préjuger des découvertes qu’ils feront.  
De toute évidence, rechercher n’est pas connaître par avance les résultats de la recherche, mais, dans une large mesure tout au moins, les ignorer.

Il n’est donc pas au pouvoir des savants, si grands soient-ils, d’affirmer qu’en aucun cas les applications de leurs futures découvertes ne seront pas militaires.  
Que l’on ne se livrera pas à Genève à la fabrication de bombes, tout le monde en convient et l’a compris. Un laboratoire de recherches n’est pas une fabrique, qu’elle soit guerrière ou pacifique.  
Mais rien ne prouve, rien ne peut humainement prouver, que de telles recherches ne déclencheront pas quelque jour une industrie guerrière.

Le rapport que le Conseil d’État vient d’adresser au Grand Conseil dit très bien, sous la plume de M. Albert Picot :  
« En matière de physique nucléaire, nous sommes peut-être au stade de 1830 et nos plus grands savants ne peuvent pas savoir quelles seront finalement les applications pratiques de leurs découvertes. »

Et, en effet, tous ces savants dont nous parle le même rapport, qui depuis Becquerel lancèrent la physique dans des voies entièrement nouvelles, ne prévoyaient certainement pas le premier et terrifiant usage qui en serait fait.

Nous approuvons M. Picot, nous approuvons l’Unesco lorsqu’ils nous convient à faire un autre usage de la science future, mais il ne leur est pas possible de prévoir quelle sera cette science future, ni de se prononcer sur l’usage que les hommes — et surtout les États — en feront.

Mais alors, objecte-t-on, votre prudence, votre timidité ne va-t-elle pas logiquement à prohiber toute recherche, quelle qu’elle soit ?  
Non, et pour deux raisons.

Nous avons à envisager la question du point de vue suisse.  
Notre pays a le droit d’entreprendre pour son propre compte les recherches qui l’intéressent. Il le fait dans ses laboratoires universitaires ; d’autres laboratoires sont, d’autre part, entretenus chez nous par des industries privées.  
Mais notre neutralité nous interdit de laisser entreprendre sur notre territoire, par un groupe d’États qu’une idéologie ou des intérêts communs opposent à d’autres États, des recherches dont les conséquences sont imprévisibles.

D’autre part, il faut tenir compte de l’ordre de grandeur de ces recherches.  
Le laboratoire nucléaire ne sera pas ordinaire.

« Il sera consacré, déclare M. le professeur Scherrer, à la recherche pure et en cela il ne se distinguera pas d’un institut universitaire, mais sa dotation en machines sera incomparablement plus complète que celle d’un institut national ou cantonal. »

Les expériences qui y seront instituées risquent donc d’être plus importantes et plus décisives.  
C’est précisément pourquoi on presse tant notre population d’accepter la création de cet institut, sans pareil en Europe.

On voit dans le cosmotron dont il sera équipé un instrument de travail exceptionnel.  
Certes, la plus humble des expériences peut conduire à des découvertes surprenantes ; mais, à vues humaines, on est en droit de supposer — et en fait tout le monde suppose — que les découvertes seront proportionnées aux moyens techniques dont les savants disposeront.

Elles le seront peut-être pour le plus grand bien de l’humanité. Encourageons donc ces travaux.  
Mais puisqu’ils sont susceptibles d’avoir des effets à double tranchant, contrôlons-les, et d’autant plus étroitement qu’ils sont plus importants.

Il faudrait accepter sans réserve la fondation du nouvel Institut s’il était véritablement international. Or il ne l’est pas, et voilà le nœud du problème.

Nous ne vivons pas dans une époque indéterminée ou à l’heure « x » des mathématiciens et des physiciens.  
Nous vivons dans le temps historique, qui est aussi le temps politique.

Nous vivons en ce moment précis de l’histoire où deux puissances se partagent la planète et s’affrontent.  
Il est déplorable que trois des États de l’Est européen aient refusé de faire partie du nouvel Institut. Mais le fait est là.

Puisqu’il existe, comme on dit, deux « blocs » dans le monde et en Europe, le laboratoire se trouvera effectivement pris dans l’un de ces blocs.  
Il n’en sortira probablement plus, car si avant sa fondation il était ouvert aux États d’Europe orientale, une fois constitué, il risque de leur rester pratiquement fermé.

Aucune garantie à notre connaissance n’a été donnée sur ce point capital.  
Le laboratoire, dans sa constitution actuelle, n’est pas international.

On prétend alors nous rassurer en promettant que les recherches se feront au grand jour.

« Une puissance étrangère, écrit M. Scherrer, pourrait tout au plus s’intéresser à des études sur des procédés de fabrication ou à des installations industrielles mais pas à des recherches de science pure qui n’auront aucun caractère secret et dont les résultats seront publiés.  
Comme le personnel du laboratoire sera recruté sur une base internationale, il est exclu que les résultats des recherches soient tenus secrets. »

Cette dernière phrase nous paraît doublement erronée.

Le personnel du laboratoire appartiendra à dix nations d’Europe occidentale.  
Il ne sera pas recruté sur une base vraiment internationale ou tout au moins européenne.

Et c’est précisément pourquoi il n’est nullement exclu que certains résultats des recherches soient tenus secrets.  
Les savants ne travailleront pas à titre personnel. Ils seront délégués par leurs gouvernements respectifs.  
Ils devront obéir aux volontés de ces gouvernements.

Et ceux-ci, placés tout à coup devant une découverte qui leur paraîtra intéresser leur sécurité, risquent d’avoir une volonté commune, car ils sont tous situés du même côté du rideau de fer.  
Ils sont tous à des titres différents antisoviétiques.

Bien plus, même s’ils étaient loyaux et désintéressés, rien n’empêcherait les États de l’autre bord de ne pas le croire.  
La méfiance est de règle aujourd’hui.  
L’Occident ne peut pas, raisonnablement, attendre des Soviets une confiance que lui-même refuse de leur accorder.

De là, en définitive, un danger manifeste pour Genève.

En cas de guerre avant tout.  
Tel belligérant pourra, au cours des opérations, juger qu’un grand laboratoire nucléaire contrôlé ou susceptible de l’être par son ennemi mérite, si l’on peut dire, d’être supprimé.

Il ne sera pas arrêté par le fait que ce laboratoire se trouve dans un pays neutre.  
Il dira que la Suisse elle-même n’a pas respecté sa neutralité en s’associant à certains États et pas à d’autres. Et il aura le droit de le dire.

Le cas échéant et selon la situation de l’Europe occidentale au cours de la guerre, le belligérant que nous imaginons pourra être aussi bien l’Amérique que la Russie.  
Les militaires sont les militaires.  
Ils n’ont pas l’habitude de ménager leurs œufs — et surtout ceux des autres — quand il s’agit de faire des omelettes.

L’hypothèse que nous faisons, bien que pessimiste, n’est nullement gratuite.  
Il nous semble au contraire gratuit de se refuser à la faire.

Si elle devait un jour se réaliser, les Genevois pourraient alors s’accuser eux-mêmes d’homicide ou de suicide par imprudence — les Genevois qui resteraient en vie.

Ils pourraient se dire qu’avec les meilleures intentions du monde, mais sans clairvoyance, ils auront été les artisans de leur ruine.

Notre but, dans cet article, n’est pas de jouer aux Cassandre, ni de provoquer lâchement une sotte panique.  
Nous tentons de considérer à nouveau le problème qui nous est proposé — ou plutôt imposé — et de nous décider avec sagesse et pondération.

Que faire en définitive ?

L’idée de fonder l’Institut nucléaire est bonne.  
Nous devons encourager les travaux de ceux qui voient en lui une œuvre salvatrice pour l’humanité.

Mais pour que la Suisse consente à lui prêter son territoire, il faut qu’il ait un statut rigoureusement international, que les savants de tous les pays d’Europe — et même des savants d’autres continents — puissent y travailler ou le visiter.

Sinon, il sera à la fois sage et honnête de refuser son érection en Suisse.

Ajoutons que, quel que soit le lieu d’Europe où on le construira, il faudrait stipuler sa fermeture en cas de guerre, et si l’on a la légèreté de ne pas le faire, refuser à tout prix de le placer aux portes d’une agglomération, comme on se propose de le faire pour Genève.

Ce sont là des mesures de précaution élémentaires.

[nuclio1953-06-20fr-25C-15] « Pour et contre le laboratoire européen de recherches nucléaires », *Tribune de Genève*, 20 juin 1953.

**Groupement national genevois contre l’établissement de l’Institut nucléaire**

Le Groupement national genevois contre l’établissement à Genève de l’Institut nucléaire nous communique :

À l’unanimité moins les voix communistes, le Grand Conseil a repoussé l’initiative du Parti du travail visant à interdire l’établissement d’un Institut nucléaire international sur le territoire du canton.

Un examen impartial et totalement indépendant à l’égard de l’attitude adoptée par les partis politiques nous a obligés à prendre la position suivante :

1. Personne au monde ne peut être certain que les recherches du laboratoire ne conduiront pas un jour à des applications guerrières extraordinairement destructrices.
2. La publication de toutes les recherches, telle qu’on la promet, n’est pas une garantie effective, car elle est irréalisable en fait et ne supprime pas la possibilité que des secrets importants soient retenus ou utilisés abusivement.
3. Les États signataires autres que la Suisse appartiennent tous à un seul des deux blocs européens.  
   En accueillant l’Institut sur son territoire, la Suisse compromet sa neutralité.
4. Contrairement à ce qui a été publiquement affirmé d’une manière inexacte, la question « neutralité » n’a pas été définitivement tranchée par les autorités fédérales.
5. Quant à Genève, elle court au-devant de deux graves dangers : intrigues et espionnage en temps de paix, bombardement en temps de guerre.

C’est pourquoi nous considérons comme notre devoir d’adjurer les citoyens soucieux de la sécurité du pays de s’opposer à l’établissement sur le territoire du canton du Centre européen de recherches nucléaires et de voter « oui » les 27 et 28 juin en utilisant le bulletin de notre groupement.

**Signataires** :  
MM. Marcel Raymond, Edouard Frommel, Henri d’Espine, William Rappard, Henri Morier, professeurs à l’Université ;  
Paul Guerchet, ancien président du Grand Conseil ;  
Eugène Gaulis, Daniel Anet, anciens députés ;  
Henri Duchosal, ancien président de l’Association genevoise pour la S.D.N. ;  
René Bovey, journaliste ;  
Horace van Berchem, collaborateur scientifique ;  
Marc Cramer, Laurent Rehfous, docteurs ès sciences ;  
Paul Maunoir, Raymond Perrot, avocats ;  
Paul Naville, notaire ;  
Dr Bernard Rilliet, médecin ;  
Robert Junod, Edmond Beaujon, professeurs au Collège ;  
Edmond Guibentif, Georges Piguet, instituteurs ;  
René van Berchem, François Chauvet, banquiers ;  
Robert Vernet, Jacques Guilloux, régisseurs ;  
Georges Robert-Tissot, fonctionnaire P.T.T. ;  
Edmond Fatio, architecte ;  
E.-A. Bonnelance, technicien ;  
Jean Chauvet, industriel ;  
Paul Mathey, artiste-peintre.

**Lettre d’une vieille Genevoise**

On nous écrit :

Je suis une simple femme parmi tant d’autres, qui, dégagée de toute idée préconçue et d’influences politiques — puisque le bulletin de vote vient de leur être refusé —, tient à faire entendre sa modeste voix parmi celles de toutes les personnalités qui, envoûtées par les progrès de la science ou plus simplement par des questions personnelles, claironnent les avantages de l’établissement de l’Institut international nucléaire à Genève, passant par-dessus les imprévisibles et monstrueuses conséquences que pourrait avoir pour notre pays cette institution dont, du reste, aucun autre pays n’a voulu.

Je ne me placerai donc qu’au point de vue moral, ne voyant dans cette déplorable entreprise qu’un défi au passé de notre Suisse, pays pacifique par définition, fier de ses traditions et conscient de ses responsabilités, berceau de la Croix-Rouge, siège du Comité de la Croix-Rouge internationale.

Que valent, devant de tels privilèges, tous les avantages financiers que l’on nous promet ? Triste mentalité !

**— Une vieille Genevoise.**

**Avis du Parlement genevois de la paix**

Le Parlement genevois de la paix nous écrit :

La population genevoise va être prochainement appelée à se prononcer sur une initiative tendant à interdire la construction sur le canton de Genève de tout laboratoire international de recherches nucléaires.

Or, nous constatons que la votation a été fixée avant que le statut du prochain institut prévu à Genève ne soit définitivement fixé et connu.

Sans nous prononcer sur l’aspect politique de la question, nous estimons que l’opinion publique aurait pu se faire beaucoup plus sûrement si cet élément indispensable lui avait été donné avant le vote.

Nous regrettons donc ce manque de cohésion et de logique qui risque de fausser le sens du vote.

[nuclio1953-06-23fr-25C-16] « Un jeune Citoyen ». « Agir, c’est prospérer », *Tribune de Genève*, 23 juin 1953.

On nous écrit :

Lorsque l’on étudie de près — et cela sous toutes ses formes — l’initiative populaire, ou plutôt popiste, prohibant l’établissement d’un institut international de physique nucléaire dans le canton de Genève, il n’est pas nécessaire, à mon avis, de s’alarmer ou de crier au secours, un tel projet étant voué à un échec certain, d’autant plus que celui-ci n’a qu’un seul but : nuire au développement économique, social et intellectuel de Genève.

Pour mieux comprendre l'importance du problème — c’est-à-dire de l’occasion qui est offerte à Genève, occasion que cette dernière ne retrouverait plus en cas d’un échec qui lui causerait un énorme préjudice pour son avenir dans les relations internationales — il est du devoir de chaque citoyen de résoudre le problème en dehors de toute idée politique.

Certaines craintes ont été formulées dans la presse au sujet de notre neutralité. Or si la neutralité est une chose, la construction de l’Institut international de physique nucléaire à Genève en est une autre : la première est essentiellement militaire et stratégique, d’où la force de notre politique extérieure ; la seconde est une marque de confiance en Genève de la part des gouvernements intéressés.

D’autres craintes ont été formulées au sujet de la fausse propagande atomique, qui n’est autre que la guerre des nerfs, propagande plus dangereuse encore que la bombe atomique, vu que l’expérience nous a maintes fois montré que de telles pressions se retournaient presque toujours contre celui qui s’en servait.

Or des garanties nous sont données sur le plan fédéral ainsi que sur le plan cantonal ; il ne reste au souverain, les 27 et 28 juin, que de fournir à nos autorités, par un verdict pur et simple, les garanties nécessaires pour continuer l’œuvre déjà commencée.

**— Un jeune citoyen**

[nuclio1953-06-24fr-25C-17] « Le laboratoire européen de recherches nucléaires », *Tribune de Genève*, 24 juin 1953.

Dans le cadre de l’enquête que nous avons ouverte à la veille de la votation populaire sur l’initiative communiste contre l’installation à Genève du Laboratoire européen de recherches nucléaires, et, d’une manière beaucoup plus générale même, contre l’établissement de tout institut international de physique nucléaire, nous nous devions de solliciter l’avis de M. Antony Babel, recteur de l’Université.

En effet, bien que celui-ci ne soit pas un physicien, il est particulièrement bien placé, en raison de sa personnalité et de ses fonctions, pour faire entendre sa voix dans l’affaire qui occupe aujourd’hui l’opinion publique, affaire qui a des aspects non seulement scientifiques, mais aussi politiques et d’intérêt général.

D’emblée, M. Babel, qui rappelle que sa déclaration n’engage en rien l’Université, nous fit une déclaration catégorique :

« Je suis favorable sans aucune espèce de restriction à l’établissement chez nous du Laboratoire européen de recherches nucléaires, et cette nette prise de position est fondée sur des considérations générales. »

— Êtes-vous d’avis que ce projet a un réel intérêt pour notre Université ?  
— « Très certainement. Pour elle, la création du laboratoire aura une extrême importance. Celui-ci complétera de manière très heureuse l’admirable Institut de physique que nous avons la chance de posséder maintenant et qui est un des plus complets et des mieux outillés d’Europe, et il facilitera singulièrement les recherches de nos professeurs et de nos savants.  
Grâce à lui, il sera possible de faire, dans le domaine de la physique nucléaire, des travaux auxquels nous ne pouvons pas nous livrer, même avec notre nouvel Institut universitaire. »

« D’autre part, de nombreux savants étrangers viendront se fixer à Genève, et ce sera un enrichissement intellectuel pour notre université comme pour l’ensemble de notre pays. »

— A-t-on prévu une collaboration quelconque entre le Centre européen de recherches nucléaires et l’Université ?  
— « Cette collaboration ne manquera pas de s’établir non pas par des liens organiques et officiels, mais par des contacts personnels qui seront d’un grand profit pour tous. »

M. Babel poursuit :

« Je tiens aussi à relever que Genève, outre ses institutions internationales traditionnelles, telles que le B.I.T., la Société des Nations autrefois, le Centre européen des Nations unies aujourd’hui, est en passe de devenir également un centre international dans le domaine scientifique.  
Nous avons déjà, par exemple, l’Organisation mondiale de la santé, le Centre d’études industrielles, le Battelle Memorial Institute, spécialisé dans les recherches scientifiques et industrielles.  
De plus, des démarches sont actuellement en cours pour l’établissement à Genève d’un institut international de recherche dans le domaine de la toxicologie et des stupéfiants.  
La création du Laboratoire européen accentuera encore ce caractère, et on ne peut que s’en féliciter pour le développement de notre canton. »

— Un des arguments des opposants est que l’établissement en Suisse du Laboratoire européen de recherches nucléaires serait contraire à notre neutralité. Puis-je vous demander votre avis sur ce point ?  
— « Je crois que la question a été tranchée d’une façon très nette par les autorités fédérales qui ont toujours admirablement défendu notre neutralité, et je pense en particulier ici à M. Max Petitpierre, chef du département politique, dont on connaît la prudence et la clairvoyance.  
Les autorités ont jugé à juste titre qu’à cet égard nous ne courons pas de risque, parce que, par définition, l’institut sera orienté vers la recherche scientifique pure. »

M. Babel ajoute :

« J’avais l’autre jour une conversation avec plusieurs de mes collègues d’une série d’universités suisses.  
Leur avis très net, et unanime, était que si Genève renonçait au privilège qui lui est concédé, d’autres villes universitaires de notre pays ne manqueraient pas de briguer notre succession et se réjouiraient de la recueillir. »

« D’autre part, ce qui me paraît frappant, c’est le caractère essentiellement pacifique du futur laboratoire, qui, contrairement à ce que certains redoutent, ne se livrera pas à des travaux orientés vers la guerre.  
Les recherches qui seront entreprises chez nous tendront à augmenter les connaissances de l’humanité et son bien-être. »

« En conclusion, je pense qu’il serait heureux que Genève fût associée à une œuvre de paix, car à cet égard nous avons de solides garanties, alors que partout ailleurs, les efforts de la physique nouvelle sont orientés malheureusement vers la guerre. »

[nuclio1953-06-26fr-25C-18] Faculté des sciences de l’Université de Genève, « Un appel des professeurs de la faculté des sciences», *Tribune de Genève*, 26 juin 1953.

Nous avons reçu l’appel suivant :

Électeurs de Genève, vous vous prononcerez dans quelques jours sur un projet de loi interdisant « l’établissement dans le canton de Genève de tout ou partie d’un institut international effectuant des recherches atomiques ou d’autres travaux dans le domaine de la physique nucléaire », « tout organisme financé en tout ou en partie par des fonds de provenance étrangère à la Suisse étant réputé international ».

Les connaissances atomiques sont à la base de toutes les sciences expérimentales modernes et de leurs applications, de la télévision à la fabrication des engrais. La médecine et la chirurgie modernes ne peuvent plus s’en passer, notamment dans la lutte contre le cancer.

La faculté des sciences constate que l’application de la loi, non seulement empêcherait l’installation du laboratoire de Meyrin, mais qu’elle aurait par ailleurs d’autres conséquences inacceptables. Elle priverait la plupart de nos instituts universitaires d’une grande partie de leurs ressources. Étudiants et boursiers étrangers déserteraient Genève pour d’autres villes et nous perdrions le droit de coopérer scientifiquement avec nos collègues étrangers comme nous l’avons fait jusqu’ici.

Par une décision unanime, les professeurs de la faculté des sciences, en tant qu’hommes de science conscients de leur responsabilité civique, ont tenu à avertir solennellement le peuple genevois du sens réel et de la portée redoutable de la loi proposée, dont l’acceptation porterait de façon définitive atteinte à la liberté de recherche dans notre canton.

Professeurs : Ammann, Baehni, Briner, Cherbuliez, Chodat, Cortesi, Extermann, Fehr, Gysin, Karamata, Linder, Mirimanoff, Monnier, Parejas, Piaget, Pittard, Poldini, Ponse, Posternak, de Rham, Sauter, Stueckelberg, Tiercy, Weigle, Wenger.

Les soussignés, professeurs à la faculté de médecine, persuadés des progrès que permettront les recherches nucléaires dans toutes les disciplines de la médecine, s’opposent à l’initiative qui priverait Genève de la possibilité de travailler dans ce domaine. Ils s’associent entièrement à la déclaration unanime publiée par leurs collègues de la faculté des sciences.

Professeurs : Baumann, Bickel, Bujard, Chatillon, Franceschetti, Grasset, Jadassohn, Jentzer, Martin, Morel, Naville, Posternak, Roch, Rutishauser, de Watteville, Montandon, Montant, de Morsier, Mozer, Patry, Walthard, Bamatter, Duchosal, Mach.

Chargés de cours : Drs Demole, Oltramare, Perrier, Voluter.

[nuclio1953-06-27fr-25C-19] F. B. « Neutrons et neutraux », *Tribune de Genève*, 27 juin 1953.

À la veille du scrutin qui va décider du sort de l’Institut nucléaire de Genève, il est peut-être intéressant d’examiner les arguments des adversaires de ce projet, qui ont eu d’amples facilités pour exposer leurs objections.

Il y a, en premier lieu, les communistes, mais ceux-là n’ont que les opinions qui leur sont dictées de l’extérieur et qui échappent, par conséquent, à toute discussion objective. Ils ne raisonnent pas, ils obéissent. Mais il y a les autres : ceux qui, avec une entière bonne foi, s’opposent à ce projet au nom de notre neutralité.

Ainsi tout récemment, le professeur Rappard, pour qui j’ai la plus grande estime même si je ne partage pas toujours ses opinions, a déclaré qu’on ne pourrait rien imaginer de plus incompatible avec notre neutralité que l’installation chez nous de cet Institut nucléaire. Pourquoi ? Parce que « les États de l’Est semblent refuser d’y participer et que ce projet n’intéresse en fait que les principales puissances de l’Europe occidentale ».

Mais je me souviens du temps (il y a une trentaine d’années) où le même professeur Rappard luttait de toutes ses forces pour inciter la Société des Nations, qui venait de naître, à s’installer dans nos murs. Et pourtant, de cette S.D.N. étaient exclues la Russie et l’Allemagne, non pas parce que ces puissances avaient refusé de s’y joindre, mais parce qu’on avait refusé de les y admettre.

Si, à l’époque, cette sorte d’ostracisme pouvait se concilier avec notre statut de neutralité, on peut se demander comment, aujourd’hui, le simple refus des nations de l’Est de participer à l’Institut projeté peut compromettre ladite neutralité. Et il me semble que les arguments qu’emploient ces protestataires sont dangereux en ce sens que ce raisonnement pourrait facilement se retourner contre d’autres de nos institutions, et certaines des plus précieuses.

S’il suffit d’un froncement de sourcil des maîtres du Kremlin pour priver de son caractère de neutralité toute organisation internationale, que nous restera-t-il de certaines de nos plus glorieuses traditions ? Le Comité international de la Croix-Rouge, par exemple, a été, à différentes reprises, honteusement attaqué, insulté et diffamé par la presse communiste, et les dirigeants soviétiques ne paraissent pas très bien disposés à l’égard de cette institution qui a fait connaître et respecter la croix de Genève dans le monde entier.

Devons-nous donc, à cause de cette hostilité communiste, considérer que le C.I.C.R. n’est plus une organisation neutre ? « Absurde », dira-t-on, et je n’en disconviens point ; mais tels sont les arguments dont on se sert dans l’autre affaire, celle du centre de recherches nucléaires.

Ce qui doit intriguer tout observateur impartial, c’est l’étrange attitude de ces opposants de bonne foi à l’égard de leurs éphémères alliés communistes. Ils nous disent tous que cette association ne leur plaît guère, mais certains ajoutent qu’il est bon de ne pas laisser aux popistes le monopole de cette vertueuse opposition. On peut comprendre leur embarras, mais on doit se demander aussi pourquoi, si tels sont leurs sentiments, ils n’ont pas pris les devants. Leur campagne, leurs polémiques, leurs écrits auraient eu bien plus de valeur s’ils avaient précédé les moscoutaires, plutôt que de les suivre ; et sûrement ils se seraient sentis plus à l’aise s’ils avaient pris la tête du cortège au lieu de se ranger docilement derrière M. Jean Vincent.

Et l’observateur impartial se demandera aussi pourquoi ces protestataires s’indignent de cette prétendue atteinte à notre neutralité, alors qu’ils n’ont jamais protesté, que je sache, contre la fabrication et l’exportation d’armes en Suisse. Ils craignent, sans bien spécifier leurs raisons et malgré toutes les garanties données, que cet institut ne renforce la puissance militaire des pays qui y participeront, mais ils ignorent Oerlikon et négligent de traduire Waffenfabrik en bon français. Et je ne suis pas sûr que le parti communiste interdise à ses adhérents de travailler dans des usines d’armement.

Du reste, avec ce raisonnement, on peut tout prouver, car tout peut servir à la guerre. Nous avons à Genève des usines qui fabriquent des outillages hydroélectriques, des machines-outils, ou des moteurs électriques, qui tous peuvent servir à produire des canons, des tanks, ou des avions de chasse, tout aussi bien que des automobiles ou des machines à coudre. Et toutes les usines suisses, jointes à nos forces hydroélectriques, représentent pour un éventuel envahisseur un appât beaucoup plus intéressant qu’un institut scientifique dont on pourrait aisément et rapidement faire sauter toutes les installations.

Telles sont les quelques observations que me suggèrent les objections présentées par les adversaires non communistes du projet qui nous est soumis. Je respecte, bien entendu, leurs opinions. Ils sont tous, comme dans le discours de Marc Antoine, des hommes honorables, et beaucoup d’entre eux sont mes amis personnels ; mais je crois qu’ils se trompent. Et, si j’espère que le scrutin de demain leur donnera tort, ce n’est pas seulement pour le bien de Genève, mais pour leur bien à eux. Je suis convaincu, en effet, que cela vaudra mieux pour eux aussi, car ils éviteront ainsi une très pesante responsabilité.

[nuclio1953-01-14fr-25C-20] « Londres adhérerait au Conseil européen », (dépêche Agence France Presse) *Journal de Genève*, 14 janvier 1953.

Bruxelles, 14. — (AFP) Le Conseil européen pour les recherches nucléaires a consacré essentiellement la première journée de sa session, à laquelle participe M. Albert Picot, à l'examen du projet de convention portant création de l'Organisation européenne pour les recherches nucléaires ayant siège à Genève, où serait établi le laboratoire international.

La Grande-Bretagne, qui ne fait pas partie du C.E.R.N., est représentée par trois observateurs, et le projet de convention sur lequel on travaille émane de la Grande-Bretagne, ce qui laisse prévoir son adhésion.

[nuclio1953-06-24fr-25C-21] REVERDIN, Olivier. « Une initiative insidieuse : une question posée prématurément », *Journal de Genève*, 24 juin 1953.

Le corps électoral genevois risque de prendre dimanche une décision intempestive et malheureuse. L'initiative communiste, que d'excellents citoyens, dont le patriotisme et la sincérité ne font pas de doute, lui recommandent d'accepter, ne concerne pas seulement l'établissement sur le territoire cantonal du Laboratoire européen de physique nucléaire. Sa portée est plus générale. Cela paraît avoir échappé à la plupart de ceux qui la soutiennent. On en vient même à se demander s'ils l'ont tous lue attentivement. En voici le texte :

« L'établissement dans le canton de Genève de tout ou partie d'un institut international effectuant des recherches atomiques ou d'autres travaux dans le domaine de la physique nucléaire est interdit. Tout organisme financé, en tout ou en partie, par des fonds de provenance étrangère à la Suisse est réputé international. Tous actes préparant un tel établissement sont également prohibés. »

Quelle est la signification de ce texte ? Quelles peuvent en être les conséquences ? Il signifie en particulier que l'Institut de physique de l'Université serait « réputé international » s'il recevait des fonds d'Amérique, de l'Unesco ou d'ailleurs, pour poursuivre telle ou telle recherche « dans le domaine de la physique nucléaire ». Or, des recherches de physique nucléaire, on en fait à Genève depuis des années, et on en fera de plus en plus. Des subventions étrangères, notre Université en a plus d'une fois reçu. Sans l'argent américain, il n'aurait pas été possible de créer la station de zoologie expérimentale du professeur Guyénot. C'est d'argent américain qu'a vécu, des années durant, l'Institut des hautes études internationales du professeur Rappard, aujourd'hui fougueux adversaire du Laboratoire de physique nucléaire que l'on se propose de fonder avec de l'argent européen. L'Institut des sciences de l'éducation, d'autres encore, ont également bénéficié de l'aide étrangère.

Il se pourrait fort bien qu'un jour l'Institut de physique, pour entreprendre ou pour poursuivre des recherches de physique nucléaire, ait lui aussi besoin de ressources étrangères, et que ces ressources lui soient offertes par l'Unesco ou par quelque autre organisation publique ou privée. Il devrait les refuser, même si ses recherches portaient sur des phénomènes dont la seule application pratique serait d'ordre médical. L'initiative communiste, devenue loi, lui interdirait en effet de les accepter. Si Berne avait inséré dans sa législation un texte aussi absurde que celui qu'on recommande à notre approbation, il lui faudrait fermer la station expérimentale du Jungfraujoch, où, avec des fonds suisses et étrangers (Unesco), on poursuit depuis des années des recherches sur les rayons cosmiques.

Sachez donc bien que si vous votez oui dimanche, ce n'est pas seulement l'installation à Genève du Laboratoire européen de physique nucléaire que vous empêchez : c'est une porte que vous fermez hermétiquement ; ce sont des développements que vous interdisez à la science genevoise ; ce sont des conceptions étroitement nationalistes que vous faites triompher.

Le débat cantonal qui s'est institué au sujet de la neutralité est à la fois paradoxal et prématuré. Paradoxal parce qu'il s'agit d'une question fédérale. Elle intéresse le pays entier. Prématuré parce que la question sera débattue au Conseil fédéral, puis devant les Chambres fédérales, et, en cas de référendum, devant le peuple suisse au moment où il s'agira de ratifier la Convention portant création du Laboratoire. Les termes de cette convention ne sont pas encore définitivement arrêtés. Il est certain que s'ils devaient comporter des risques, ou même simplement des inconvénients réels pour la neutralité suisse, le Conseil fédéral et les Chambres refuseraient leur accord.

Repousser l'initiative communiste ne signifie donc pas nécessairement approuver l'établissement du Laboratoire en Suisse. C'est simplement remettre la décision définitive à qui elle appartient : le peuple suisse et ses autorités ; c'est permettre qu'elle soit prise en temps opportun, quand on pourra disposer de toutes les données voulues. Nous n'hésiterions pas à combattre la ratification, et même, le cas échéant, à soutenir un référendum si, dans sa forme définitive, la convention nous paraissait comporter quoi que ce soit que nous jugions contraire à la neutralité, aux devoirs et aux intérêts de la Suisse.

Mais, en l'état actuel de la question, tomber dans le piège tendu par les communistes, voter une loi qui non seulement interdit l'établissement du Laboratoire à Genève, mais risque d'entraver, comme nous l'avons vu, le développement scientifique de notre ville, nous nous y refusons catégoriquement.

L'attitude des uns et des autres à l'égard du projet de Laboratoire européen de physique nucléaire est surtout une question de tempérament. Ou bien l'on est de nature craintive et pessimiste ; on appréhende les progrès d'une science que l'homme ne maîtrise plus toujours ; on ne songe qu'aux hypothétiques utilisations militaires de découvertes qui, notons-le en passant, se feront ailleurs si elles ne se font pas à Genève ; on imagine les intrigues de l'espionnage, des pressions diplomatiques ; on croit à la guerre, aux bombardements ; et, la crainte guidant, la neutralité servant d'alibi, on considère l'établissement du Laboratoire à Genève comme une catastrophe publique.

Ou bien, optimiste, confiant malgré tout, on envisage les développements que la physique nucléaire ouvre aux sciences en général, et à la médecine en particulier ; on se dit que si elles se font en Suisse, dans un pays qui offre des garanties d'impartialité politique que l'on ne trouve pas ailleurs, ces recherches ne sauraient être détournées de leur but pacifique ; on songe à l'avenir scientifique de Genève, au stimulant que serait pour notre vie intellectuelle la présence de tant de savants de premier ordre, le mouvement d'hommes et d'idées qu'il nous vaudrait ; on est convaincu que, de plus en plus, la science est œuvre de collaboration internationale, et que c'est un honneur d'être parmi les protagonistes de cette collaboration ; on se dit enfin que, s'il y a des risques à courir, ce sont de beaux et nobles risques.

Une chose me paraît évidente : si Genève fait fi des chances inouïes de développement intellectuel et scientifique qui lui sont offertes, elle perdra le droit de se plaindre de l'influence croissante des grandes cités alémaniques, Zurich en tête, sur notre vie nationale. Elle contribuerait en effet à aggraver la rupture d'équilibre qui s'est produite dans le pays au détriment de la Suisse romande. Fatalement, qui craint les risques, qui a peur des initiatives, qui manque de santé et d'audace, qui a rengainé ses ambitions doit se contenter du genre de bonheur qu'a choisi le grillon de la fable.

On nous dit que les autres villes qui ont revendiqué le siège du Laboratoire ont renoncé avec une bonne grâce suspecte à leurs prétentions. Ce n'est pas vrai. Si Genève a été choisie, c'est en raison des avantages scientifiques et pratiques qu'elle offre ; c'est aussi en raison de la neutralité suisse, dont on estime, dans de larges milieux, à l'étranger, qu'elle garantit que le caractère pacifique de l'institution ne pourra être altéré.

N'avons-nous pas le devoir, quand nous le pouvons, de mettre ainsi les avantages de notre neutralité à la disposition de la collaboration internationale ? De cette neutralité, on peut avoir une conception négative et égoïste, ou une conception positive. On peut estimer que, par mesure de précaution, elle exige qu'en matière internationale, nous collaborions soit avec tout le monde, soit avec personne. C'est le point de vue qu'exprime explicitement le « Comité national » qui soutient l'initiative communiste. Si on s'en inspirait, la Suisse devrait quitter l'Organisation européenne de coopération économique, l'Union européenne de paiements, et bien d'autres organisations dont ni l'URSS, ni les autres pays communistes ne font partie.

On peut aussi estimer que la neutralité permet la collaboration avec ceux qui y sont disposés, dans la mesure où cette collaboration n'est dirigée contre aucun État, ou groupe d'États ; dans la mesure où elle n'implique pas d'engagements politiques ou militaires qui soient de nature à nous entraîner dans un conflit contre des États qui ne nous auraient pas attaqués.

Or, dans sa forme actuelle, le projet de Laboratoire européen n'implique aucun engagement de cette nature ; et nous pouvons avoir pleine confiance : ni le Conseil fédéral, ni M. Petitpierre n'en prendront aucun. Ils n'ont pas agi à la légère, comme paraissent le croire les adversaires « nationaux » du projet. A-t-on jamais eu à regretter la confiance que l'on a placée en eux ?

Concluons : l'initiative communiste va au-delà de l'interdiction du Laboratoire. La décision relative à la neutralité n'est pas de notre ressort. La poser avant que ne soit définitivement rédigée la convention est prématuré. Ceux dont l'objectif est uniquement d'empêcher, pour des raisons de sécurité, que le Laboratoire ne s'installe à Genève, et ceux qui, pour des motifs parfaitement estimables, appréhendent que des recherches internationales de physique nucléaire soient effectuées dans notre ville auraient dû avoir le courage de lancer leur propre initiative, et d'en fixer intelligemment les objectifs, au lieu de se laisser manœuvrer à la remorque d'une initiative communiste dont l'introduction dans notre législation présenterait de très sérieux inconvénients pour notre avenir scientifique.

[nuclio1953-06-25fr-25C-22] « [Page entière consacrée à la controverse sur le CERN] », *Journal de Genève*, 25 juin 1953.

**Avant de décider, connaissez le texte de l'initiative communiste**  
Il faut une bonne fois pour toutes nous entendre sur la question de ce que l'on appelle l'Institut international de physique nucléaire. Les communistes ont lancé une initiative qui est, comme l'a dit notre confrère Ganter dans *Le Courrier*, « une sorte de boîte de Pandore dont on n'a pas encore exploré le fond ». Les conséquences de l'acceptation de cette initiative, on ne peut les voir que si l'on examine attentivement son texte. Elle ne vise pas seulement un institut prévu à Meyrin, elle interdit l'établissement dans le canton de tout institut international effectuant des travaux dans le domaine de la physique nucléaire, elle interdit ensuite, pour un institut de physique nucléaire, de recevoir des fonds de l'étranger et prohibe même les actes préparatoires. Si ce texte est adopté, il figurera à tout jamais dans le recueil des lois de notre canton. Le mal fait à Genève sera irréparable. Il faut savoir que la plus grande partie des instituts universitaires genevois reçoivent des boursiers étrangers ainsi que des subventions plus ou moins importantes pour l'achat d'appareils scientifiques. On a acheté récemment un microscope électronique grâce à des subventions provenant de personnalités étrangères. Des organisations internationales comme l'Institut Rockefeller, le Rotary, etc., subventionnent les chercheurs suisses. Si l'initiative passe, il sera impossible de recevoir un sou de l'étranger, même par testament, même par bourse pour effectuer des recherches relatives aux atomes. Toute la chimie qui comprend l'étude des liaisons des atomes, toutes les recherches de physique sur la structure des atomes, toutes celles relatives aux rayons cosmiques devront être faites sans aucune aide étrangère. On ne pourra même pas envisager et préparer ces recherches, notre Université travaillera en vase clos et nous refuserons, en vertu de la loi communiste, les subventions de fondations internationales qui voudraient doter nos hôpitaux d'appareils utilisant des applications médicales de la science nucléaire pour l'œuvre de guérison. C'est de façon très machiavélique que les communistes ont rédigé leur texte. Pour eux, peu importe que Genève reste en arrière aux points de vue scientifique, médical et industriel. Peu leur importe que d'autres cantons et d'autres pays se frottent les mains devant l'inconséquence des Genevois. Ils ne tiennent pas à sauver le patrimoine national. Leur patrie est l'U.R.S.S. Mais que des personnalités qui se disent nationales aient pu déposer un bulletin en Chancellerie avec un « oui » en regard du texte de l'initiative, cela reste pour nous un mystère. Nous avons rencontré ces jours des électeurs qui émettent des doutes sur l'institut. Quand on leur lit le texte de l'initiative, ils comprennent immédiatement et voteront avec certitude négativement. Il est regrettable que des personnes recevant elles-mêmes, pour leur travail, des fonds considérables de l'étranger puissent encourager leurs concitoyens à voter un texte interdisant toute aide internationale à la physique.

**Une lettre de M. Jacques Chênevière**  
Notre directeur a reçu la lettre suivante de notre éminent ami et collaborateur M. Jacques Chenevière :

*A M. Payot, directeur du Journal de Genève.*  
*La Léchère-les-Bains (Savoie), 23 juin 1953.*

Monsieur le Directeur,  
Absent de Suisse depuis quelque temps déjà, je n'ai pu suivre que de loin la campagne actuelle et, notamment, l'activité du « Groupement national genevois contre l'établissement à Genève de l'Institut nucléaire ». Toutefois, je n'ai jamais tu, auparavant, mon opinion, opposée à la création, sur notre territoire, de ce Centre tel qu'il nous est présenté.  
Mais, puisqu'il s'est trouvé des voix véhémentes pour accuser certains des « opposants » qui ne s'exprimaient pas publiquement, de vouloir ainsi se mettre à l'abri de jugements sévères, je veux dissiper toute équivoque, en ce qui me concerne.  
Malgré mon absence momentanée — ayant pris part à la formation de ce « Groupement national genevois » — je reste entièrement d'accord avec lui.  
De plus, je précise que jamais le mot d'ordre d'un parti politique, quel qu'il soit, n'a déterminé ou paralysé mon vote. Je suis de ceux qui tiennent à leur indépendance et qui, chose plus rare, respectent celle d'autrui. J'espère, Monsieur le Directeur, que vous voudrez bien publier ces lignes et, avec mes remerciements anticipés, je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments très distingués.

*Jacques Chenevière, homme de lettres.*

**La question de l'institut en elle-même**  
La question de l'institut, en elle-même, a déjà été préparée par notre gouvernement.  
Le Conseil fédéral a proposé à l'Unesco que le siège du futur laboratoire soit fixé à Genève.  
Les Chambres ont ratifié un accord créant un « conseil de représentants d'États européens pour l'étude des plans d'un laboratoire international et l'organisation d'autres formes de coopération dans la recherche nucléaire ». Cet accord, qui comprend des chapitres nombreux concernant le fonctionnement et les ressources du conseil, devra être confirmé et complété. Il sera soumis à nouveau aux Chambres, mais il n'est pas possible de le faire tant qu'une initiative genevoise risque d'empêcher à tout jamais une étude approfondie de la physique nucléaire. Il faut donc avant tout liquider cette initiative. Si les Genevois l'acceptent, non seulement l'institut ira ailleurs, où il sera accueilli à bras ouverts (tandis que les contribuables genevois continueront à payer pour compléter les cotisations suisses au conseil), mais encore notre école de chimie et notre institut de physique seront réduits aux rangs de laboratoires provinciaux et verront partir tous les étudiants dans d'autres universités suisses ; mais encore la Ligue des Croix-Rouges qui étudie d'une façon internationale la défense de la population civile contre la bombe atomique devra cesser ses travaux ou s'établir ailleurs, et l'Office mondial de la Santé finira aussi, par la force des choses, par déménager.

**Le Centre anticancéreux de Genève déclare**  
Le Centre anticancéreux de Genève s'étonne que la population genevoise puisse ressentir de l'inquiétude de l'installation dans notre canton d'un Centre pour l'étude de l'énergie nucléaire.  
Il se permet de rappeler que, le premier en Suisse, il a créé un Centre de radioactivité, le Radium Institut, où se poursuivent actuellement, grâce à la source de neutrons qu'il possède, des recherches nucléaires orientées vers des buts thérapeutiques.  
Il s'agit maintenant de construire sur une tout autre échelle, un Institut de recherches scientifiques avec des moyens d'une puissance remarquable, inconnus à ce jour en Europe, dont il est légitime d'escompter des découvertes, non seulement utiles dans le domaine de l'industrie et de l'économie publique, mais également dans celui de la biologie et de la médecine.  
Remarquons que l'on utilise déjà, dans les hôpitaux et cliniques de Genève, des produits dérivés de l'énergie nucléaire, qui nous viennent de l'étranger, à des fins de diagnostic et de traitement de certaines tumeurs malignes ou d'autres affections médicales.  
Qui voudrait prendre la responsabilité d'entraver les recherches de la physique nouvelle qui donnent aujourd'hui des résultats prometteurs pour la santé publique ?  
Ceux qui sont spécialisés dans la lutte contre ce terrible fléau social qu'est le cancer, maladie qui peut atteindre chacun de nous et contre lequel nous n'avons encore aucun moyen de prévention, pensent que c'est être peu clairvoyant que de tenter de faire obstacle à un foyer de recherches scientifiques dont l'on est en droit d'espérer de grands bienfaits dans la lutte contre la maladie et contre le cancer.

*Dr Eug.-A. Robert, président.*

**L'opinion patronale**  
« L'Union des Associations patronales genevoises », justement inquiète de l'avenir économique du canton, qui ne peut se passer d'institutions internationales, estime que tout doit être mis en œuvre pour que Genève conserve les droits qu'elle s'est acquis au sujet de l'installation du Centre de recherches nucléaires.  
Sachant que le moment venu, le Conseil fédéral et les Chambres sauront se prononcer en connaissance de cause sur les questions de neutralité et de sécurité nationale, l'« Union des Associations patronales » considère que l'initiative communiste doit être combattue, parce que, s'ajoutant à d'autres actions à caractère politique, elle ne poursuit d'autre but que d'entraver le développement économique normal de notre canton et d'entretenir un climat d'agitation sociale permanent.  
« L'Union des Associations patronales genevoises » est aussi consciente que si l'électeur approuve l'initiative communiste, d'autres cantons en plein essor économique sauront utiliser la situation comme il se doit.

**... et celle d'Henri Tronchet**  
On rapprochera la nette position prise par l'Union des Associations patronales genevoises de la non moins catégorique déclaration du chef syndicaliste Henri Tronchet parue dans l'« Ouvrier du bâtiment » et reprise *in extenso* par *Le Peuple*.  
Après avoir dénoncé la manœuvre communiste et montré que l'Institut envisagé à Meyrin n'est pas plus dangereux que « celui dirigé en plein Paris par Joliot-Curie », Henri Tronchet ajoute :

« C'est pourquoi, résolument, nous prenons position pour le rejet de l'initiative communiste qui sera soumise au souverain le 27 juin. Nous aurions de bonnes raisons de jouer un tour aux partisans gouvernementaux et bourgeois de l'Institut nucléaire en menant campagne contre son installation à Genève. L'attitude réactionnaire à l'égard des ouvriers du bâtiment depuis quelques mois justifierait amplement les ressentiments qui pourraient nous faire prendre une attitude d'opposition qui ne serait pas pour déplaire à bon nombre de camarades.  
Selon notre habitude, par-dessus tout, nous considérons dans cette affaire tout d'abord les intérêts généraux de notre petite république et les perspectives de travail pour nos camarades du bâtiment, dont les conditions de vie et de bien-être dépendent.  
Or, il est incontestable que la construction d'un centre de recherches tel que celui projeté et devisé à 120 millions de francs constituera une occasion de travail très importante pour les travailleurs du bâtiment et des branches annexes.  
Nous pouvons ajouter que l'on évalue à 750 le nombre des ouvriers qui seront occupés sur ce chantier pendant plusieurs années. »

**Ce que disent les étudiants genevois du "Poly"**  
Les étudiants genevois du « Poly » demandent aux électeurs de ne pas se désintéresser de la votation de samedi et de considérer que, pour toutes sortes de points de vue, la création de l'Institut nucléaire est pour nous une nécessité.  
Aux Genevois soussignés, étudiants à l'École polytechnique fédérale, il est particulièrement pénible de constater, de supporter la campagne menée contre une institution en tous points bénéfique, dont l'établissement sur notre canton ne peut qu'augmenter notre renommée, accroître par l'émulation la valeur de nos universités, et — en fin de compte — servir l'entente internationale en développant la compréhension qui naîtra d'un travail scientifique commun entre chercheurs de pays différents, pays que nous souhaitons aussi nombreux que possible.  
Devant des oppositions où nous sentons souvent une volonté partisane, parfois une incompréhension timorée des nécessités techniques modernes, et trop fréquemment, à l'arrière-plan, une négation des valeurs scientifiques, un mépris et un soupçon injustifiés envers des travaux dont la plupart ne se gênent pas de profiter, nous sommes poussés à exprimer notre avis... presque professionnel.  
À l'heure actuelle, même avec les moyens dont dispose l'E.P.F., seules des recherches secondaires sont à notre portée. Interdire la création d'un institut de physique nucléaire, c'est réduire nos physiciens à des études strictement théoriques, sans aucune possibilité de vérification pratique et d'enrichissement expérimental — ce qui est regrettable et aussi injuste que serait l'interdiction d'enseigner un quelconque sujet ou de se consacrer à telle école philosophique.  
Ce n'est qu'une entreprise internationale qui nous donnera des moyens suffisants — et parmi nous reste encore le souvenir de notre inquiétude, de nos désirs lorsque se débattait entre les États l'attribution de cet honneur, le souvenir aussi de notre joie et de nos espoirs en apprenant le résultat.  
La recherche poussée étant chez nous impossible, seul un pareil institut fournira aux jeunes savants l'occasion de poursuivre leur voie purement pour la science, sans se soumettre au service d'un puissant gouvernement, donc d'une politique, donc d'un risque de guerre.  
À ceux que des inquiétudes, des craintes matérielles retiennent, nous répondons qu'un pareil laboratoire n'est pas plus dangereux qu'une centrale électrique, infiniment moins désagréable qu'une quelconque usine chimique ; et nous leur signalons qu'aucun de nous n'a été accidenté pour avoir travaillé aux environs du cyclotron et du tensateur, ou même directement avec ces appareils — dont l'accès (soit dit en passant) n'est défendu par aucune mesure policière de contre-espionnage !  
Il ne faut pas se laisser effrayer par les mots d'atomes et de noyaux : ces recherches seront de la pure physique, moins applicable directement que les travaux scientifiques dans le domaine des explosifs ou celui des aciers (par exemple), dont cependant personne ne songe à s'inquiéter.  
Beaucoup d'entre nous, du fait de leurs études, n'exercent plus leur droit de vote à Genève et, dans une si grave question, se trouvent réduits à la parole : mais ils demandent instamment aux électeurs de ne pas s'en désintéresser, de ne pas se laisser entraîner par un esprit de parti, de ne pas céder à de faux scrupules moraux : cet institut est une nécessité pour la science, un honneur pour le canton.

*Signataires :*  
A. Colomb, J. Kern, D. Roux, M. Déruaz (candidats physiciens),  
C. Ferrero (ingénieur chimiste), P. Fischler, D. Thomas, I. Keller, P. Dériaz (candidats ingénieurs chimistes),  
P. Wiblé, M. Hussard, J. Huguenin (candidats ingénieurs électriciens),  
J.-P. Picco, A. Handschin, P. Bugnion (étudiants ingénieurs électriciens),  
G. Colomb, D. Pfister, E. Brocher, J.-P. Sulzer (étudiants ingénieurs mécaniciens),  
R. Perreten, M. Nusbaumer (candidats ingénieurs civils),  
J.-P. Chavaz, E. Peiry, B. Clerc, M. Waldburger (étudiants ingénieurs civils),  
E. Matthey (candidat ingénieur forestier),  
P. Cevey (étudiant ingénieur forestier).

**Ce texte ambigu à l'extrême peut avoir les plus néfastes conséquences**  
Que ceux, qui pour des raisons de principe, de neutralité ou de crainte, sont contre l'installation de l'Institut nucléaire à Genève, veuillent bien reprendre le texte exact de l'initiative communiste :  
Tout organisme financé, même en partie, par des fonds étrangers et s'occupant de recherches de physique nucléaire, serait interdit sur le territoire du canton de Genève.  
La physique moderne est, en langage d'homme de science, synonyme de physique nucléaire.  
Il est actuellement pratiquement impossible de faire des recherches importantes en physique sans faire de la physique nucléaire.  
L'Institut de physique de notre Université s'occupe principalement, déjà depuis plusieurs années, de physique nucléaire.  
Allons-nous interdire aux étudiants qui bénéficient de bourses étrangères de faire des travaux en physique moderne indispensables à leurs études ? Ce serait profondément ridicule et contraire à toute notre tradition scientifique.  
Le texte de l'initiative communiste est si mal (ou si bien) rédigé, qu'il nous contraindrait à cette interdiction stupide.  
Dans sa forme actuelle, ce texte interdit pratiquement tout institut de recherches médicales qui bénéficierait partiellement de l'aide ou de la collaboration de laboratoires étrangers.  
En effet, la médecine moderne a besoin d'isotopes, et certains de ces isotopes, devant être utilisés immédiatement par suite de leur instabilité, doivent être fabriqués sur place selon les méthodes de la physique nucléaire.  
Ce texte nous obligerait donc aussi sur le plan médical à faire preuve d'un chauvinisme nationaliste qui attirerait sur nous les rires et le mépris.  
Que les gens bien intentionnés, qui pour des motifs hautement respectables font des réserves sur l'opportunité de l'installation à Genève de l'Institut de physique nucléaire, se rendent compte des conséquences de l'acceptation de l'initiative communiste.  
Si les communistes ont lancé cette initiative, c'est parce que, en gens très bien renseignés, ils savaient qu'ils trouveraient un écho favorable chez des gens si bien intentionnés qu'ils ne verraient pas le piège qui leur était tendu.  
Il ne s'agit en effet pas seulement de savoir si l'on est pour ou contre la création de l'Institut nucléaire.  
Il s'agit de savoir si l'on accepte le texte de l'initiative communiste, qui, par son sens peu précis et sa portée générale, prononce pratiquement un veto contre tout travail scientifique en physique moderne sortant du cadre d'un super-nationalisme étroit.  
Un tel veto porterait un coup sensible au prestige de Genève en tant que centre international.  
Un tel veto, digne de l'absolutisme d'un pays totalitaire ou de l'obscurantisme du Moyen Âge, nous couvrirait de ridicule aux yeux du monde civilisé.  
Ne détruisons pas, en acceptant une initiative équivoque, la liberté intellectuelle que toujours notre ville a défendue.  
Quelle que soit votre opinion au sujet de l'Institut nucléaire, il vous faut être contre une initiative dont le texte ambigu peut avoir des conséquences extrêmement néfastes pour l'avenir de notre république.

*Roger Boissonnas*

**Pour faire de Genève une capitale de l'esprit**  
*L'Association des Assistants de la faculté des Sciences nous écrit :*  
La question de l'Institut de Physique nucléaire a été faussée par les auteurs du projet de loi.  
Il est regrettable que des erreurs graves aient été si facilement accréditées.  
Cet institut n'aura rien à voir de près ni de loin avec la bombe atomique, pas plus que notre école de chimie ne ressemble à une fabrique d'explosifs.  
Il ne cachera pas de travaux dangereux, n'aura pas de secrets.  
Il ne sera pas équipé pour une production industrielle, mais pour la recherche.  
Un tel institut est un centre de culture qui est ouvert à tous ceux qui veulent travailler, quand ils ont les qualifications nécessaires.  
Il n'impose pas de contrats et les résultats des recherches sont toujours publiés.  
Il s'agit donc d'un institut universitaire international.  
Et c'est en somme de notre université dans son ensemble qu'il s'agit.  
Malgré de grands efforts comme la construction du nouvel Institut de Physique, les ressources de la faculté des Sciences restent modestes.  
Or à l'heure actuelle une université dont la faculté des Sciences s'étiole ne peut rayonner. Lettres, Sciences et Droit sont solidaires.  
Nous avons la possibilité de faire de notre université l'une des premières d'Europe.  
D'autres, en Suisse même, sauraient profiter d'un refus.  
Les universités n'ont jamais été bombardées. On bombarde les fabriques de munitions, les aérodromes et les centrales électriques.  
Répondons à ceux qui craignent pour notre neutralité que cet institut est ouvert à tous les pays qui veulent y participer.  
C'est donc, au même titre que la Croix-Rouge, une organisation de paix et de progrès.  
Samedi dernier à Lausanne, le général Guisan a exprimé son plaisir de voir cet institut s'établir en Suisse.  
Nous lui avons déjà fait confiance dans des circonstances plus dramatiques...  
Le texte du projet de loi est captieux. Ceux qui veulent freiner le développement de Genève pourraient l'employer contre d'autres établissements scientifiques.  
Jusqu'à maintenant la Science est restée indépendante de la politique, chez nous tout au moins.  
L'adoption de ce texte consacrerait la fin de cette liberté.  
Nous avons déjà pu en apprécier les conséquences chez les États totalitaires.

[nuclio1953-08-18fr-25C-23] REVERDIN, Olivier. « Le Conseil fédéral recommande aux Chambres de ratifier la convention relative au laboratoire européen de recherches nucléaires », *Journal de Genève*, 18 août 1953.

Le 1er juillet étaient définitivement arrêtés à Paris les termes de la « Convention pour l'établissement d'une Organisation européenne pour la recherche nucléaire ».  
Le 17 juillet, après avoir soumis ce texte à un examen attentif, le Conseil fédéral décidait d'y apposer la signature de la Suisse.  
Samedi, enfin, il adressait aux Chambres un message pour leur en recommander la ratification.

Ce message a été rendu public hier. Il commence par rappeler l'origine du projet de laboratoire européen de physique nucléaire, et par résumer le travail du Conseil provisoire chargé de le mettre au point. Un exposé du professeur Paul Scherrer sur la nature des recherches envisagées suit ce préambule.  
Puis le Conseil fédéral analyse le texte de la Convention de Paris. Enfin, il examine les questions que soulève la participation de la Suisse à l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire, dit quels avantages elle en retirera, et conclut en recommandant aux Chambres de voter la ratification dans le courant de leur session d'automne.

La place et le temps nous manquent aujourd'hui pour résumer l'ensemble de l'argumentation du Conseil fédéral. Nous nous bornerons donc à dire brièvement comment il écarte certains des arguments fondés sur la neutralité suisse que les adversaires du Laboratoire ont fait valoir pendant la campagne qui a précédé la votation cantonale genevoise du 27 juin.

**Première objection :**

**« Il n'est pas exclu qu'une découverte faite dans le cadre de l'Organisation ne trouve une application militaire »**

Le Conseil fédéral concède qu'on ne peut connaître d'avance la nature des découvertes qui seront faites, ni quelles en seront les applications pratiques. Toutefois, dit-il, « là ne nous semble pas être le point déterminant... Ce qui importe est de savoir si, directement ou indirectement, les recherches... peuvent avoir un caractère militaire.  
Or à cet égard, il n'y a pas de doute possible. Le texte de la Convention est formel...  
La nature même des machines ne permet pas des recherches autres que de science pure. Nos savants, qui parlent en connaissance de cause, nous l'ont confirmé de la façon la plus catégorique ».

**Deuxième objection :**

**« Il n'est pas certain que les prescriptions relatives à la publication du résultat des travaux de l'Organisation soient observées et que des découvertes importantes ne soient pas communiquées à quelques pays seulement, sans que tous les autres puissent en bénéficier »**

À cela, le Conseil fédéral répond d'une part que le texte de la Convention donne les garanties les plus explicites, d'autre part que, les recherches étant confiées non à des individus, mais à des équipes formées de savants de nationalités différentes, la crainte exprimée par les adversaires du laboratoire paraît sans consistance.

**Troisième objection :**

**« Selon toute probabilité, le laboratoire constituera un objectif militaire en temps de guerre »**

Le Conseil fédéral estime qu'aucune certitude n'est possible. Il en va de même pour l'ensemble de nos aérodromes, de nos voies de communications transalpines, de nos usines et de nos installations hydro-électriques.  
Cependant, les risques lui semblent minimes. L'article 9 de la Convention prévoit la conclusion d'un accord entre la Suisse et l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire.

Une résolution adoptée par la Conférence de Paris recommande expressément que ledit accord devra prévoir qu'« en cas de crise internationale en Europe », la Suisse « garde le droit de prendre toute mesure appropriée dans l'intérêt de sa sécurité ».  
À ces garanties s'ajoute le fait que les machines du laboratoire, destinées à des recherches de science pure, « seront inutilisables à des fins militaires ».

**Quatrième objection :**

**« Les deux blocs qui divisent l'Europe ne sont pas représentés dans l'Organisation »**

Il nous faudra revenir en détail sur l'argumentation que le Conseil fédéral oppose à cette objection. Qu'il nous suffise de dire aujourd'hui qu'il ne l'estime pertinente ni du point de vue du droit international, ni du point de vue de la politique de neutralité.  
On ne saurait poser comme règle que la neutralité oblige notre pays à rester à l'écart de toute organisation internationale limitée à certains États ; ce serait restreindre dangereusement notre liberté d'action, sans pour autant sauvegarder notre indépendance.

En effet, adopter cette règle équivaudrait à faire dépendre entièrement notre attitude de celle d'autres pays, au point que « nous ne serions plus maîtres d'agir comme notre intérêt nous le commanderait ».  
En temps de crise ou de guerre, notre liberté d'action à l'égard des belligérants en serait même dangereusement compromise.

Nous reviendrons, comme nous venons de le dire, sur le détail de cette argumentation et sur les questions que pose l'établissement du laboratoire à Genève.

En conclusion, le Conseil fédéral constate « qu'aucune raison de politique étrangère ne saurait nous retenir de participer aux travaux de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire ni d'accueillir son siège sur notre territoire ».  
Aussi recommande-t-il instamment aux Chambres de ratifier la convention par un arrêté qui sera soumis au référendum facultatif.

Ajoutons, à l'intention des personnes que la question intéresse particulièrement, que le message dont nous venons de résumer certains passages, message clair et succinct, paraîtra incessamment dans la « Feuille fédérale », et que chacun pourra ainsi se le procurer aisément.

[nuclio1953-08-21fr-25C-24] REVERDIN, Olivier. « Neutralité et collaboration européenne », *Journal de Genève*, 21 août 1953.

Comme nous l'avons annoncé mardi, le Conseil fédéral a adressé aux Chambres un message par lequel il leur demande d'approuver l'adhésion de la Suisse à l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire.

Ce message contient, au sujet de la neutralité suisse, de ses limites et des obligations qu'elle implique, des considérations fort intéressantes. Résumons-les.

L'Organisation européenne pour la recherche nucléaire groupe douze États. Neuf, à savoir la Belgique, le Danemark, la France, la République fédérale d'Allemagne, la Grèce, l'Italie, les Pays-Bas, la Norvège et le Royaume-Uni, appartiennent à l'Alliance atlantique. Les trois autres sont la Suède, la Suisse et la Yougoslavie. Aucun pays communiste d'Europe orientale ne figure dans cette liste.

Quelques citoyens en ont tiré argument pour prétendre que l'Organisation est trop étroitement liée à un bloc de puissances — le bloc occidental — pour que la Suisse puisse y adhérer sans trahir les devoirs de sa neutralité. Ce n'est pas l'avis du Conseil fédéral.

Il fait observer tout d'abord que l'abstention des pays de l'Est est volontaire. En 1951, l'Unesco avait invité trois d'entre eux — la Hongrie, la Pologne et la Tchécoslovaquie — à s'associer au projet de création d'un laboratoire européen de physique nucléaire.  
Les autres « Républiques populaires » d'Europe orientale, qui ne font pas partie de l'Unesco, avaient été priées de se faire représenter par des observateurs à la Conférence préparatoire chargée d'examiner ce projet. Aucun de ces pays n'a donné suite à l'invitation qui lui était adressée.

Ce faisant, « ils ont manifesté clairement, dit le Conseil fédéral, qu'ils ne désiraient pas s'associer à la collaboration envisagée ».  
La possibilité leur était offerte de revenir sur leur fin de non-recevoir. En effet, l'accord du 15 février 1952, par lequel fut créé le Conseil européen pour la recherche nucléaire, leur était ouvert. Il leur suffisait de poser leur candidature. Aucun ne l'a fait.

La situation est donc parfaitement claire : la collaboration a été proposée à tous les pays européens, sans aucune discrimination. C'est de propos délibéré que les États communistes l'ont refusée.

Le Conseil fédéral en déduit que « les douze membres originaires de la future organisation sont effectivement ceux qui portent un intérêt à la collaboration dans le domaine des recherches nucléaires, et qu'ils n'ont pas été choisis selon des critères politiques ».

L'abstention des pays de l'Est aurait-elle dû inciter la Suisse à se retirer ?

Le Conseil fédéral ne le pense pas :  
« On a constaté, ces dernières années, que les États de l'Europe orientale ne désirent pas collaborer aux travaux de certaines organisations internationales. Ils se sont abstenus d'y adhérer, ou ils s'en sont retirés. Cela n'a cependant pas eu pour effet de transformer ces organisations en entreprises dirigées contre eux.

Si nous voulions rester à l'écart d'une organisation ou nous en retirer pour la seule raison qu'elle n'a pas de membres de l'Europe orientale, nous limiterions considérablement notre liberté d'action, et notre indépendance ne serait pas pour autant mieux sauvegardée. Notre attitude dépendrait entièrement de celle d'autres pays, et nous ne serions plus maîtres d'agir comme notre intérêt nous le commanderait. Nous serions contraints de nous replier sur nous-mêmes, avec tous les inconvénients que cela comporterait... »

Il est bon que cela ait été dit, et ait été dit d'une manière aussi nette dans un document officiel.

En effet, estimer qu'en raison de l'abstention volontaire des pays de l'Est, la Suisse doit elle aussi s'abstenir d'adhérer à l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire, c'est avoir de la neutralité une conception erronée et très dangereuse.

Ce n'est pas sur l'attitude d'États étrangers que nous devons aligner notre politique. Le faire, ce serait renoncer délibérément à certaines prérogatives de notre indépendance.

Les devoirs de la neutralité sont clairs :  
Nous ne devons en aucun cas participer à une entreprise dirigée contre un État ou contre un groupe d'États ;  
nous ne devons pas souscrire d'engagements politiques ou militaires qui risqueraient de nous entraîner dans un conflit contre un État qui ne nous aurait pas attaqués.

Aller au-delà équivaudrait à faire de la neutralité un principe généralisé d'abstention, à nous retrancher de toute forme de collaboration internationale qui ne serait pas universelle, à nous isoler d'une manière funeste.

Certes, la Suisse, dont l'idéal est dans l'universalité, aurait-elle préféré que tous les pays européens fissent partie de l'Organisation pour la recherche nucléaire.

Il n'a pas dépendu d'elle que ce soit le cas.

La Suisse aurait également préféré que l'Organisation fût aussi ouverte que possible, afin que les pays de l'Est y aient facilement accès le jour où, ayant reconquis un peu de leur liberté d'action, ils demanderaient à y entrer.

Dans ce but, elle a proposé que les candidatures puissent être agréées par une majorité des deux tiers des membres de l'Organisation. Ce point de vue n'a pas prévalu.  
C'est la règle de l'unanimité qui a été adoptée. Elle présente des inconvénients, puisque en fait elle est très proche du droit de veto.

Mais, à côté des inconvénients, il y a des avantages. Comme le fait remarquer le Conseil fédéral, le principe de l'unanimité « jouera aussi en faveur d'États qui, comme le nôtre, souhaitent que l'Organisation soit limitée aux États européens ».

Le Conseil fédéral a estimé en conséquence qu'il pouvait sans hésitation ni arrière-pensée affirmer ce qui suit :

« Nous sommes d'avis que notre politique de neutralité ne saurait nous amener à renoncer à collaborer dans un domaine particulièrement important et nouveau de la recherche scientifique avec les pays européens disposés à cette collaboration parce que d'autres pays européens ont refusé de collaborer ou à cause du risque que, s'ils changent plus tard d'attitude, leur admission dans l'Organisation ne soit pas acceptée par l'unanimité des États membres...

Une autre attitude de notre part pourrait avoir des conséquences fâcheuses pour notre pays, qui a un intérêt évident à pouvoir participer activement aux recherches pour lesquelles le laboratoire est créé et à retenir en Suisse même les savants et les ingénieurs suisses spécialisés dans la recherche nucléaire. »

Ce ne sont pas là des affirmations lancées à la légère.

Avant de prendre ses décisions et ses responsabilités, le Conseil fédéral a consulté d'éminents spécialistes du droit international ; il a soumis à un examen serré le texte de la Convention, qu'il n'a signée que le 17 juillet, bien qu'elle ait été conclue et signée par presque tous les autres États le 1er juillet.

Enfin, il a médité sur les objections présentées lors de la votation cantonale genevoise du 27 juin. S'il ne les a pas retenues, c'est que, de toute évidence, elles s'inspiraient d'une conception erronée des devoirs que nous impose la neutralité.

[nuclio1953-09-29fr-25C-25] REVERDIN, Olivier. « Discussions sur l’organisation européenne pour les recherches nucléaires », *Journal de Genève*, 29 septembre 1953.

On nous mande de Berne :

Le Conseil national s'est occupé hier soir de l'Organisation européenne pour les recherches nucléaires. Après les rapporteurs et M. Vincent, c'est un des hommes les moins conformistes du Parlement fédéral, M. Schmid-Oberfeld (socialiste argovien), qui prit la parole.

Il est convaincu que, dans toute cette affaire, on agit avec une dangereuse précipitation. Il n'est pas opposé à la collaboration européenne en matière de recherches nucléaires, mais il trouve que la Suisse se lie trop imprudemment en acceptant que l'Organisation, et surtout son laboratoire, aient leur siège à Genève. Elle se coupe ainsi toute voie de retraite. Si jamais l'Organisation était détournée de ses fins pacifiques, nous ne pourrions pas nous en désolidariser. Quant aux garanties concernant la fermeture du laboratoire en cas de crise ou de guerre, M. Schmid-Oberfeld les juge insuffisantes.

Un socialiste zurichois, M. Valentin Gitermann, déclara souscrire à cette argumentation et à celle qu'avait développée il y a quelques mois le professeur William Rappard. Il votera, lui aussi, contre la ratification. Il rappelle qu'il y a six ans, il avait fait accepter un postulat demandant au Conseil fédéral d'élaborer un projet de loi sur les recherches atomiques et sur l'emploi de l'énergie nucléaire à des fins civiles ou militaires. Cinq ans durant, ce postulat a sommeillé dans les dossiers du Département militaire fédéral. Le Département politique s'en est saisi il y a un an, mais jusqu'ici aucune suite ne lui a été donnée.

Un troisième député socialiste, M. Georges Borel, de Genève, a pris encore la parole hier. Rappelant que ses concitoyens, après avoir mûrement pesé le pour et le contre, se sont prononcés en juin pour la construction du laboratoire sur le territoire du canton, M. Borel exposa avec force sa conviction que la collaboration de 12 nations européennes à des recherches de physique nucléaire ne peut être qu'une œuvre de paix et de progrès. Supposer que des découvertes pourraient être tenues secrètes, et servir à des fins militaires, repose sur une complète méconnaissance du caractère des recherches. Prétendre, d'autre part, que notre neutralité est compromise du seul fait que des États satellites de l'URSS ont refusé de s'associer à l'entreprise commune, c'est oublier que la Suisse ne saurait faire dépendre son attitude des caprices d'autres États.

Ce matin, M. Petitpierre, chef du Département politique fédéral, répondra aux arguments avancés hier ; après quoi, le Conseil national se prononcera sur l'adhésion de la Suisse à l'Organisation européenne pour les recherches nucléaires.

Au début de la séance, le président Holenstein a fait une déclaration sur les incidents qui ont marqué la séance de vendredi. Il a affirmé n'avoir retiré la parole qu'à un des trois députés romands qui ont tenté de motiver leur vote sur le régime financier : M. Vincent. Du point de vue formel, cela est exact. Mais en tolérant le vacarme qui régnait dans la salle, en agitant sa sonnette pendant qu'ils parlaient, en leur laissant couper le microphone, ce qui rendit leurs propos inaudibles, il a bel et bien empêché MM. Chaudet et Perréard de se faire entendre.

Sans doute, M. Holenstein n'y a-t-il mis nulle intention malveillante à l'égard de la députation romande. Cela démentirait l'attitude amicale qu'il a toujours observée à son endroit. Je n'en persiste pas moins à penser qu'il a abusé de son autorité en empêchant M. Vincent de prendre la parole (il n'y a aucune raison de ne pas traiter les communistes comme les autres députés), et qu'il a eu tort de n'en pas user pour faire en sorte que MM. Perréard et Chaudet puissent être entendus.

Cela n'enlève d'ailleurs rien aux grandes qualités qu'il a manifestées en d'autres circonstances, qualités auxquelles j'ai souvent rendu hommage dans ces colonnes. L'incident est clos et n'a qu'une importance relative. N'épiloguons donc pas.

[nuclio1953-11-02fr-25C-26] « Premier coup de pioche au printemps », *Journal de Genève*, 2 novembre 1953.

Au cours d'une conférence de presse tenue samedi au Conseil général, le professeur Nielsen, vice-président du Centre Européen de recherche nucléaire (CERN), a déclaré qu'il y avait bon espoir que les sept ratifications requises pour la constitution définitive de l'organisation seraient rassemblées au printemps et que les travaux pourraient commencer.

Quant à l'accord passé avec la Suisse pour les mesures à prendre en cas de crise internationale, il sera unanimement recommandé par l'organisation provisoire à l'organisation définitive, composée des mêmes États. On peut donc le tenir pour acquis.

Regrettons que son interprétation soit encore confuse dans l'esprit de certains membres du comité. Il aurait été dans l'intérêt de tous que le conseiller juridique de la Suisse, qui le négocia à Paris, fût présent pour en expliquer le mécanisme. (Bg)

[nuclio1953-08-18fr-25C-27] « Pour la création à Genève d’un laboratoire de physique nucléaire », *Gazette de Lausanne*, 18 août 1953.

Dans un message à l'Assemblée fédérale publié lundi, le Conseil fédéral demande aux Chambres d'approuver la convention pour l'établissement d'une organisation européenne pour la recherche nucléaire ainsi que le protocole financier à ce sujet. Le Conseil fédéral doit être autorisé à les ratifier. L'arrêté fédéral serait soumis aux dispositions de la Constitution concernant le référendum en matière de traités internationaux.

Déjà par arrêté fédéral du 19 juin 1952, le Conseil fédéral avait été autorisé à ratifier l'accord signé à Genève le 15 février 1952 en vue d'instituer un conseil provisoire de représentants d'États européens pour l'étude des plans d'un laboratoire international et l'organisation d'autres formes de coopération dans la recherche nucléaire. L'instrument de ratification a été déposé le 30 juillet 1952 auprès du directeur général de l'UNESCO. L'arrêté fédéral fixait la contribution de la Suisse à 100 000 francs, dont 30 000 francs à la charge de la Société helvétique des sciences naturelles.

Le message dit notamment : il est prévu que le laboratoire occupera un total de 302 personnes, dont 75 seront des savants hautement qualifiés, 131 des techniciens et de jeunes chercheurs, 29 des employés de bureau et 67 des personnes semi-spécialisées ou non qualifiées. Des équipes de recherches travailleront simultanément afin de tirer un rendement maximum des machines.

Le groupe d'études théoriques s'est attaché à développer la coopération à l'aide des équipements déjà existants dans les différents pays. Il a établi un programme tendant essentiellement à faciliter les contacts entre les chercheurs et à pourvoir au perfectionnement de jeunes physiciens théoriciens. Ce programme sera poursuivi dans la nouvelle organisation.

Une autre tâche importante du groupe d'études théoriques consiste à assurer la coopération avec les institutions qui ont mis ou qui mettront à disposition des installations en vue de recherches nucléaires communes sur un plan européen. Une telle collaboration a déjà été amorcée avec le cyclotron d'Upsala, qui permet des expériences propres à fournir des précisions utiles sur les propriétés et la structure des noyaux atomiques. Une coopération semblable est actuellement à l'étude avec le cyclotron de Liverpool, qui sera probablement le premier instrument en Europe permettant des recherches au moyen de mésons produits artificiellement.

Le message rappelle que la section genevoise du Parti suisse du travail a lancé une initiative populaire contre l'établissement d'un institut de recherches atomiques dans le domaine de la physique nucléaire. L'initiative a recueilli 7634 signatures. Mais le peuple genevois l'a repoussée, le 28 juin 1953, par 16 538 non contre 7332 oui.

Le message s'occupe de la question de savoir si l'adhésion de la Suisse à l'organisation européenne pour la recherche nucléaire et l'établissement de celle-ci à Genève sont compatibles avec notre neutralité perpétuelle. Il relève que les machines dont le laboratoire sera pourvu sont destinées à étendre des domaines encore inexplorés de la science.

Deux spécialistes du droit international ont étudié la question. Leur réponse a été très nette : ni le but assigné à l'organisation, ni les activités énumérées aux paragraphes de la convention, ni le fait que le siège de l'organisation et le laboratoire se trouvent à Genève ne vont à l'encontre du droit de la neutralité, tel qu'il est établi et reconnu en droit international.

Le fait que l'organisation européenne pour la recherche nucléaire sera installée sur territoire suisse pose cependant le problème spécial des dangers qui pourraient en résulter en temps de paix ou en temps de guerre. Les hommes de science sont unanimes à affirmer que ces dangers n'existent pas. Le risque d'explosion est exclu, car les machines consommeront de l'énergie et n'en produiront pas. Les machines seront installées dans un souterrain et seront recouvertes d'une couche de béton et de terre.

[nuclio1954-02-25fr-25C-28] « Une précision sur le futur laboratoire européen de recherches nucléaires », *Gazette de Lausanne*, 25 février 1954.

Le laboratoire de Genève, dont la création a été suggérée il y a 5 ans lors de la conférence tenue à Lausanne par le Centre culturel européen, servira exclusivement à des buts scientifiques. Les travaux préparatoires, qui ont commencé primitivement sous les auspices de l'UNESCO, ont avancé à tel point que l'on peut escompter que la majorité des douze États européens participants auront ratifié les contrats d'ici le début de l'été.

Ces douze États sont : la Belgique, le Danemark, l'Allemagne occidentale, la France, la Grèce, la Grande-Bretagne, l'Italie, la Hollande, la Norvège, la Suède, la Yougoslavie et la Suisse. On peut admettre, dans ces conditions, que les travaux de construction pourront commencer très prochainement.

Les installations seront situées sur le territoire de la commune suisse de Meyrin, à proximité immédiate de la frontière française. Le coût en est estimé à quelque 120 millions de francs suisses. Le laboratoire aura un budget annuel de 7 à 10 millions de francs. Son équipe de chercheurs se composera de 80 à 100 spécialistes. Le personnel auxiliaire, technique et administratif comprendra environ deux cents personnes.

M. Preiswerk, professeur à l'École polytechnique fédérale, spécialiste des recherches nucléaires, a parlé, à Zurich, des buts de l'organisation et du développement du laboratoire européen de recherches nucléaires à Genève. M. Preiswerk a pris part, aux côtés du professeur Scherrer et de M. Picot, conseiller d'État, aux délibérations du comité exécutif du Conseil européen de la recherche nucléaire.

Le conférencier a brossé un tableau des recherches scientifiques faites jusqu'ici dans le domaine atomique et des découvertes qui se succèdent toujours plus rapidement en l'espace d'une décennie.

[nuclio1954-07-07fr-25C-29] « La France ratifie la convention nucléaire », (dépêche Agence France Presse) *Journal de Genève*, 7 juillet 1954.

**Paris, 6. — (AFP.)**  
Au cours de sa séance de mardi après-midi, l'Assemblée nationale a adopté à mains levées le projet de loi autorisant le président de la République à ratifier la convention du 1er juillet 1953 établissant une organisation européenne pour la recherche nucléaire.

Dans son rapport, M. Marcel-Edmond Naegelen (socialiste), après avoir rappelé que douze nations avaient déjà signé la convention, a souligné l'intérêt pour la France de participer à cet organisme. « Grâce à sa participation au laboratoire européen, elle obtiendra les mêmes avantages avec une dépense annuelle de 350 millions de francs pendant sept ans. »

MM. Jules Moch (socialiste) et Jacques Soustelle (républicain social, ex-gaulliste) se sont inquiétés de l'insuffisance de l'effort d'équipement sur le plan national. M. Longchambon, secrétaire d'État à la recherche scientifique et au progrès technique, les a assurés qu'un plan avait été établi et des responsables désignés pour son exécution. Il a annoncé la mise en route de la construction de deux accélérateurs de particules à moyenne puissance, ainsi que la découverte de gisements de minerai radioactif dans les territoires de l'Union française et en France même.

L'Assemblée a repoussé un contre-projet de M. Gogniot, communiste, demandant que les travaux soient conduits sur le plan national et que la somme prévue pour l'institut européen soit versée aux centres de recherche français.

[nuclio1954-08-19fr-25C-30] « Trois nouveaux pays ratifient la convention de l’organisation européenne de recherche nucléaire », (dépêche Agence Télégraphique Suisse) *Journal de Genève*, 19 août 1954.

**(A.T.S.)**  
Les gouvernements belge, hellénique et suédois ont déposé auprès du secrétariat de l'UNESCO les instruments de ratification de la convention instituant l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire.

Quatre autres pays — le Danemark, les Pays-Bas, la Suisse et le Royaume-Uni — ont déjà pris la même mesure.

[nuclio1954-09-30fr-25C-31] « Avec les signatures de la France et de l’Allemagne, la convention est entrée en vigueur », *Journal de Genève*, 30 septembre 1954.

La convention instituant le Conseil européen pour la recherche nucléaire est entrée en vigueur hier, mercredi, avec le dépôt des instruments de ratification de cette convention par les représentants de la France et de l'Allemagne auprès du directeur général de l'UNESCO. Neuf ratifications, représentant plus de 75 % des contributions financières totales, étaient nécessaires à cet effet. La convention avait déjà été ratifiée par la Grande-Bretagne, la Suisse, le Danemark, la Grèce, la Suède, la Belgique et les Pays-Bas.

Au cours de la cérémonie de ratification, M. René Maheu, sous-directeur général de l'UNESCO, a souligné l'importance de cet événement :

« La présence simultanée des représentants de la France et de l'Allemagne, a-t-il déclaré, prend une valeur symbolique dans les circonstances actuelles. Elle est importante à la fois pour l'UNESCO et pour le développement des assises européennes. »

M. Robert Valeur, délégué de la France, président du Conseil européen de la recherche nucléaire, a déclaré de son côté :

« Nous avons travaillé sans aucune préoccupation politique. Nous avons démontré que, sur le plan de la recherche nucléaire, les nations européennes étaient prêtes à collaborer. Nous avons fondé ainsi la première organisation collective de recherches qui ait vu le jour dans le monde. »

M. Bernhard von Pieschowitz, conseiller des affaires culturelles auprès de la mission diplomatique de la République fédérale allemande, s'est déclaré profondément touché, et a souligné à son tour le caractère symbolique de l'accord.

Le Conseil européen pour la recherche nucléaire (C.E.R.N.) a pour but de se livrer à des recherches purement scientifiques et fondamentales, et il s'abstient de toute activité présentant un caractère militaire. Le programme de l'Organisation comporte d'une part le maintien d'une collaboration entre les laboratoires et les instituts de recherches des pays membres, et d'autre part la construction d'un laboratoire international à Genève.